

**SEANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2006**

---

**Président :** M. Gilles AUGSBURGER  
**Vice-président :** M. André RICHERT  
**Secrétaire :** M. Marc GUILLERMIN  
**Membres :** MM. Charles PAGE, Alberto PEREZ-IRIARTE,  
Victor TODESCHI

**Sont présents :**

MM. Thierry AESCHBACHER, Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE,  
MM. Fabrice BADET, Alain BOSSHARD, Pierre BUTSCHI, Mmes Monique  
BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Mariefrance  
DANCET, Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Mmes  
Hélène GIACOBINO, Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Jérôme  
MAILLARD, Christian MARCHIANDO, Roland PESSE, Frédéric PROGIN, Mmes  
Louise REY, Piera ROUGE-LUETTO, MM. Michel SIMKHOVITCH, Karel STUDER,  
Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

**Excusés :** MM. Bernard DESPLANDS, Pierre JAQUET,  
Mme Andrée JELK-PEILA

**Assistent à la séance :** M. Pascal CHOBAS, Maire  
M. François LANCE, M. François BAERTSCHI  
Conseillers administratifs  
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Prestation de serment de M. Michel SIMKHOVITCH
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2006
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
- 7) **Commission des finances et logement et Commission des travaux  
et constructions réunies – Séances des 7 et 28 février 2006 –**  
**Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**  
Centre socio-culturel de Lancy-Sud –  
Crédit d'étude (Fr. 2'700'000.--) **p. 895 Arrêté**
- 8) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 1er mars 2006**  
**Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**
  - a) Révision du plan directeur communal – Plan directeur des chemins piétons  
Crédit d'étude (Fr. 310'000.--) **p. 917 Arrêté**
  - b) Présentation de la demande de concession du tram  
Lancy-Onex **p. 918 Résolution**
  - c) Cession au domaine public communal du chemin privé de  
Grange-Collomb **p. 919 Arrêté**
  - d) Divers

## Séance ordinaire du 30 mars 2006

- 9) **Commission des travaux et constructions – Séance du 2 mars 2006 –**  
**Rapporteur : M. Karel STUDER**
- a) Stade Marignac – Travaux de rénovation des mâts d'éclairage  
 Crédit d'investissement (Fr. 440'000.--) **p. 920 Arrêté**
  - b) Immeuble des Courtillets – Lettre de Mme Buunk-Droz –  
 Suite à donner **p. 922 Information**
  - c) Divers
- 10) **Commission des affaires sociales – Séance du 8 février 2006 –**  
**Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
- a) Maison Civiq – Extension des activités de la Maison **p. 924 Vote de principe**
  - b) Divers
- 11) **Commission des affaires sociales – Séances des 8 février et 8 mars 2006**  
**Rapporteurs : M. Thierry AESCHBACHER et Mme Anne-Claude JUIILLERAT**  
**VAN DER LINDEN**
- a) Villa Le Point-Virgule – Position à prendre en vue des travaux  
 de réfection **p. 925 Vote de principe**
  - b) Divers
- 12) **Commission des sports – Séance du 9 mars 2006 –**  
**Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**  
 Divers **p. 929**
- 13) **Commission de la sécurité – Séance du 13 mars 2006 –**  
**Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
- a) Maison de la sécurité – Présentation du projet retenu suite à l'appel d'offre  
 pour un groupe de mandataire **p. 930 Information**
  - b) Divers
- 14) **Commission de l'environnement – Séance du 16 mars 2006 –**  
**Rapporteuse : Mme Marceline DILONARDO**
- a) Présentation du plan de gestion des prairies dignes d'intérêt par  
 M. Sébastien Beuchat du Bureau Ecotec  
 Environnement SA **p. 931 Information**
  - b) Statistiques 2005 en matière de gestion des déchets et état de la situation  
 sur les points de récupération enterrés **p. 933 Information**
  - c) Divers
- 15) Présentation des comptes 2005 **p. 935**
- 16) Propositions individuelles et questions **p. 943**
- 17) Questions du public **---**

M. AUGSBURGER : Je vous souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil municipal de ce jeudi 30 mars 2006. Je remarque qu'un nombreux public est parmi nous, cela me fait très plaisir, je ne sais pas quel est le sujet qui peut les intéresser. Je pense que la séance va finir tard avec les questions du public.

J'aimerais excuser l'absence de MM. Desplands et Jaquet. Je n'ai pas d'autre information, malgré les sièges vides.

Mme ROUGE-LUETTO : J'aimerais excuser Mme Jelk-Peilla qui est en camp de ski avec sa classe.

M. RICHERT : Il y a deux minutes, je vous ai informé que notre collègue, Myriam Schmid était non seulement absente, mais en fait démissionnaire. Elle sera remplacée

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

dès que possible. Elle en expliquera ses motifs dans un courrier qu'elle a adressé au Bureau. Il est vrai que lors de la dernière séance, nous n'avions pas encore reçu sa lettre, c'est pour cela que sa démission n'a pas été annoncée.

**1. PRESTATION DE SERMENT DE M. MICHEL SIMKHOVITCH**

---

M. AUGSBURGER : Je vous lis une lettre du Service des votations et élections adressée à la Mairie de Lancy :

*« Je vous informe que M. Michel Simkhovitch accepte le mandat de Conseiller municipal de votre commune pour la législature 2003-2007, suite à la démission de M. Nicolas Fort.*

*En conséquence, je vous prie de bien vouloir faire prêter serment à l'intéressé, conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

*Je vous saurais gré de bien vouloir informer le Département du territoire de la prestation de serment effective de l'intéressé.*

*Veillez agréer, etc. ».*

Conformément aux statuts du Conseil municipal, je vous demanderai de répondre par « je jure » ou « je le promets » après la prestation de serment.

*« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République du canton de Genève, d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».*

M. SIMKHOVITCH : Je le promets.

M. AUGSBURGER : Merci et bienvenue.

**2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

L'ordre du jour est approuvé.

**3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SéANCE DU 16 FEVRIER 2006**

---

Le procès-verbal est accepté.

**Séance ordinaire du 30 mars 2006****4. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. AUGSBURGER : J'ai 4 communications à vous faire. J'aimerais adresser mes sincères félicitations à M. Alain Bosshard, brillamment élu à la présidence des Vieux-Grenadiers.

J'aimerais faire une remarque à notre Conseiller administratif qui a organisé une séance à Compesières pour visiter des fouilles qui existent depuis 6 mois, qui vont durer encore 6 mois, le jour du vernissage le 21 mars à 18.30 heures pour l'exposition « Meli mel'eau 2006 » à Marignac. Je trouve que c'est dommage qu'on organise des séances le même soir qu'un vernissage.

Je vous donne lecture de la démission de M. Nicolas Fort, copie adressée à M. le Maire Pascal Chobaz, ainsi qu'au Conseil administratif.

*« Monsieur le Président,*

*Suite à certaines obligations familiales, je dois quitter mon domicile actuel et déménager dans une autre commune du canton de Genève.*

*Par conséquent, je vous donne ma démission du Conseil municipal de la commune du Grand-Lancy.*

*Merci d'en prendre bonne note, notamment par rapport aux commissions de la culture et des finances et du logement.*

*Meilleures salutations. »*

J'ai une dernière information de l'Association genevoise des secrétaires communaux qui nous donne une date, que vous êtes priés de noter, le dimanche 21 mai 2006 à 16 heures au Stade de Perly-Certoux pour le tournoi de football des députés du Grand Conseil et des Conseillers municipaux.

**5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. LANCE : J'aimerais revenir sur la présentation Power Point qui vous a été présentée en première lors de la réception du 22 mars en l'honneur des naturalisés et des jeunes ayant atteint leur majorité. Comme j'ai pu le dire aux membres du Bureau de votre Conseil, cette présentation est absolument modulable et évolutive. Je crois savoir que vous avez apprécié cette présentation, mais vous avez aussi remarqué quelques imperfections ou éléments à améliorer.

Bien entendu, le Conseil administratif est ouvert à toutes vos remarques constructives concernant cette présentation et nous vous proposons de les transmettre par écrit ou par e-mail à Mme Boussina qui centralisera et traitera toutes les remarques reçues.

D'autre part, pour les personnes intéressées, nous avons à disposition ce soir un certain nombre d'exemplaires de la publication « institutions politiques suisses » remise aux invités de la réception en question.

Activités culturelles - Vous signaler deux concerts qui se dérouleront ce week-end en l'église Notre-Dame des Grâces :

- Samedi 1<sup>er</sup> avril à 20h00 concert de l'orchestre Praeclassica

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

- Dimanche 2 avril 20h00 concert de la Musique de Lancy et de la Chanson du Val de l'Aire

Vous rappeler également l'exposition des artistes Lancéens qui se déroulera du 7 au 9 avril 2006 à la ferme Marignac

Télélancy - Vous signaler qu'au début de l'année, nous avons dépassé les 10'000 abonnés au télé-réseau communal dont les travaux de modernisation ont débuté en fin d'année 2005.

En réponse à M. Augsburger concernant les fouilles archéologiques à Compesières, j'aimerais simplement lui dire que nous n'avons pas nous-mêmes fixé cette date, puisqu'il s'agissait d'une invitation de la commune de Bardonnex.

D'ailleurs, j'ai pu me rendre à cette visite des fouilles archéologiques qui m'a paru très intéressante, et en revenant, j'ai pu me rendre au vernissage de l'exposition « Meli mel'eau » à Marignac.

En réponse aux questions formulées soit en commission des finances, soit lors de séances de ce Conseil municipal, je suis en mesure de vous fournir les informations suivantes concernant le remboursement de la première tranche du prêt de Fr. 3 millions accordée en mars 2003 à la Fondation du stade de Genève :

1. Je ne reviendrai ni sur la situation de la Fondation du Stade de Genève, qui vous a été exposée de manière exhaustive par trois membres du Conseil de Fondation lors de la commission des finances extraordinaire du 28 juin 2005, ni sur le contenu de la convention de prêt dont vous connaissez parfaitement la teneur.
2. Comme annoncé à plusieurs reprises depuis le début de l'année, la première échéance de Fr. 100'000.-- au 31 décembre 2005, réclamée par notre service financier le 1<sup>er</sup> novembre 2005, n'a pas été honorée à ce jour par la Fondation du Stade de Genève.
3. Le 23 janvier 2006, notre service financier sollicitait une nouvelle fois par courrier la Fondation du Stade de Genève pour le paiement de cette première tranche, avec menace de recouvrement par voie de poursuite
4. Le 13 février 2006, nous recevions un courrier de la Fondation du Stade de Genève signée de son président Jean-Pierre Carrera. Je vous communique l'entier de son contenu :

*« Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs,  
Nous accusons réception du courrier que nous a adressé le chef de votre service financier en date du 23 janvier 2006, sollicitant le paiement de Fr. 100'000.--, au titre de première tranche annuelle de remboursement du prêt susvisé.  
Malheureusement, nous nous trouvons actuellement dans l'incapacité d'honorer cette obligation, en raison de la situation financière très fragile à laquelle notre Fondation est confrontée.*

*Vous n'ignorez pas que nous avons dû reprendre au pied levé l'exploitation du Stade au début de l'année dernière, à la suite des faillites retentissantes de la Société Anonyme du Servette Football Club, puis de la Société d'Exploitation du Stade de Genève, dans les circonstances que vous connaissez,*

*Après un démarrage des plus discrets, lié à l'absence de tout événement programmé au Stade de Genève par l'ancien président du Servette FC, Monsieur Marc ROGER, nous avons réussi à faire revivre le Stade et à organiser un certain nombre d'événements, dont deux matchs internationaux de grand retentissement.*

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

*Ceci nous a permis d'équilibrer le budget des frais d'exploitation, mais les recettes générées par l'exploitation du Stade s'avèrent insuffisantes pour assumer le service de la dette, dont le remboursement du prêt octroyé par la Ville de Lancy le 31 mars 2003.*

*Nous vous serions obligés dans ces conditions de bien vouloir examiner la possibilité de nous accorder un moratoire, dans l'attente des développements à venir.*

*A cet égard, nous souhaitons relever que l'une des options envisagées consisterait à transformer la fondation actuelle en une fondation de droit public, ce qui engendrerait un réexamen complet de la problématique des contributions octroyées par les pouvoirs publics.*

*Espérant que vous saurez faire preuve de compréhension au regard des difficultés financières auxquelles nous devons faire face, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, l'assurance de notre considération distinguée. »*

M. LANCE : En réponse à ce courrier, le Conseil administratif a décidé d'accorder exceptionnellement à la Fondation du stade de Genève un moratoire fixé au 31 août 2006 pour le paiement de la première tranche annuelle du remboursement de ce prêt.

Au niveau purement comptable et cela sera annoncé dans la présentation des comptes 2005 à la fin de cet ordre du jour, le Conseil administratif a décidé de provisionner dans les comptes de la commune ce prêt de Fr. 3 millions sur la base des recommandations des réviseurs exprimées au printemps 2005, sans pour autant renoncer à nos prétentions sur cette créance. Il s'agit de nous prémunir de tout risque futur sur la récupération de cette créance.

Enfin le solde de l'investissement de Fr. 3 millions consenti par la Ville de Lancy en 1998 pour la construction du stade a été amorti entièrement au 31 décembre 2005 pour un montant de Fr. 2,6 millions.

**6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**7. COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT ET COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séances des 7 et 28 février 2006 – Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**

---

**Centre socio-culturel de Lancy-Sud – Crédit d'étude (Fr. 2'700'000.--)**  
=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : Les commissions des travaux et des finances et du logement se sont réunies les 7 et du 28 février 2006 pour aborder le crédit d'étude final du Centre socioculturel de Lancy-Sud. MM. Pascal Chobaz, François Lance, Conseillers administratifs, M. J.-M. Kaeser, chef du Service financier et M. Jean-Pierre Côte, chef du STC, y assistaient. M. de Planta, notre architecte mandataire depuis des

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

lustres était notre invité. M. François Baertschi, Conseiller administratif assista aussi à la première séance. Voilà pour les acteurs.

La première séance était principalement consacrée aux aspects architecturaux et techniques, alors que les questions financières ont été principalement abordées lors de la deuxième séance.

*Un historique succinct*

Je vais me contenter dans ce rapport de citer quelques dates importantes :

- Le projet a fait l'objet d'un concours d'architecture en 1982 déjà et il n'a pas depuis fondamentalement évolué.
- Un premier crédit d'étude a été voté le 30 juin 1994. Qui s'en souvient dans cette assemblée ?
- Le gabarit et la hauteur sont définitivement fixés en 1995.
- Un autre crédit d'étude de Fr. 582'000.-- a été voté le 13 décembre 2001. La Maison de la Danse remplace les trois cinémas.
- Le 27 février 2003, un nouveau crédit d'étude de Fr. 531'000.-- est voté. Les principales activités actuellement souhaitées y sont précisées.
- A l'été 2005, un appel d'offre selon la procédure AIMP a été lancé qui a permis d'élaborer un plan financier.
- Cela a conduit à l'avant-projet final présenté le 26 septembre et à son adoption le 27 octobre dans un vote de principe qui comprend les 4 activités principales.

*Le dernier crédit d'étude*

Il nous est demandé de voter aujourd'hui le dernier crédit d'étude, d'un montant de Fr. 2'700'000.-- qui comprend les retours de soumissions et la requête en autorisation de construire.

*Descriptif du projet*

M. de Planta nous a décrit le projet que je vais résumer en me focalisant sur les éléments nouveaux par rapport aux précédentes présentations. L'entrée principale au rez-de-chaussée s'effectue par un sas, dans le prolongement duquel se trouvent le Café citoyen et une surface d'exposition au centre. Les locaux associatifs disposent d'un accès direct depuis l'extérieur. On trouve également les locaux administratifs de la Maison de la Danse, des sanitaires et un guichet. La zone sise, au nord-ouest, est dévolue à la bibliothèque-médiathèque qui occupe également une partie du premier sous-sol, éclairé par la lumière naturelle.

Au premier sous-sol aussi, on trouve la salle de spectacle de la Maison de la Danse et son foyer latéral, un bar, un dépôt, des studios de répétitions, les locaux des pompiers, ceux des nettoyeurs et les locaux techniques et électriques. Dans la partie du sous-sol, située de l'autre côté de la T104, se trouvent les locaux de musique des sociétés communales. Au deuxième sous-sol, une partie de l'espace reste disponible. On y trouve, en plus des locaux techniques, des dépôts et la partie inférieure de la salle de spectacle de la Maison de la Danse, le foyer des artistes, un local des pompiers et des sorties de secours.

Le premier étage s'organise autour du vide du hall central. La salle des fêtes est circulaire et ses gradins sont rétractables. Sa capacité oscille entre 759 places, avec les gradins, et 588 places avec les tables et les chaises. Une scène est prévue dans sa partie arrière ainsi qu'une cuisine et un dépôt de mobilier latéral. On trouve également à cet étage un studio de danse divisible en deux. Celui-ci a pris la place du grill qui

## Séance ordinaire du 30 mars 2006

n'occupe plus toute la hauteur du bâtiment. En l'état, il y a un peu plus de mètres carrés pour chaque poste du projet, il est donc possible de rationaliser les volumes. A titre indicatif, les façades du bâtiment seront ouvertes et vitrées sur l'avant, du côté de l'esplanade. La partie arrière, du côté de la route, sera plus opaque.

Il faut rappeler que du point de vue structurel, des mesures conservatoires comme des piliers supplémentaires ou des parois moulées de la profondeur de deux sous-sols avaient été prises lors du chantier de la T104.

Différents éléments ne sont pas encore fixés. L'étude devra les clarifier. Citons notamment :

- l'affectation d'une partie du deuxième sous-sol, pour une discothèque par exemple ;
- la construction d'un bar à côté de la salle des fêtes au lieu d'un studio pour la Maison de la Danse ;
- l'emplacement des ascenseurs et monte-charge qui pourraient être regroupés ;
- la forme circulaire de la salle des fêtes qui pourrait favoriser une autre implantation avec une scène au milieu selon la suggestion du scénographe ;
- les accès pour les personnes handicapées et les accès aux secours
- le rôle et le fonctionnement du café citoyen dont le Collectif Palettes et le Centre Marignac veulent toujours assumer la gestion.

Et cela tout en restant dans les mêmes volumes et gabarits.

Le tableau ci-dessous récapitule le programme des activités :

Maison de la Danse (ADC)	4077 m <sup>2</sup>
Salle des fêtes, y.c. entrée du centre	2952 m <sup>2</sup>
Bibliothèque multimédia	792 m <sup>2</sup>
Locaux associatifs et locaux de société	452 m <sup>2</sup>
Locaux techniques	565 m <sup>2</sup>
Dépôts, surfaces disponibles, divers	792 m <sup>2</sup>

### *Quelques éléments du débat*

Voici quelques autres éléments qui sont apparus lors de la discussion :

- le parking n'est pas intégré dans ce projet. Pour le Conseil administratif, il reste cependant d'actualité, à condition que le Conseil municipal vote ce crédit d'étude. Le manque de places et la nécessité de ce parking sont avérés, comme cela ressort notamment des discussions avec les commerçants. La construction ou non du Centre socioculturel aura une incidence sur la réalisation et sur la dimension de ce parking.
- L'aménagement extérieur. La liaison entre les quartiers et l'emplacement du tram ne sont pas encore finalisés. Des études ont déjà été menées et l'aménagement est déjà partiellement réalisé. Il reste à régler la question de celui de l'esplanade. Le tracé du tram est prévu, il serait rabattu en ligne droite le long de la paroi moulée. On pourrait envisager de le laisser sur le tracé initial, si le parking se réalisait.

La modification du tracé du tram n'est pas comprise dans le budget annoncé. M. Chobaz précise que l'Etat s'était engagé à prendre en charge ce coût, évalué à Fr. 1 million. Les TPG par contre ne partagent pas le même point de vue que l'Etat. L'aménagement actuel est du « provisoire suisse », c'est-à-dire qu'il est solide et tient bien le coup.

## Séance ordinaire du 30 mars 2006

*Les aspects financiers*

Voici le tableau de l'estimation du coût, hors taxe, et de sa répartition par activité :

Activité	Coût de l'ouvrage	Coût de l'équipement	Total général
Maison de la Danse	13'027'667	3'846'245	16'853'912
Salle des fêtes	7'317'456	1'045'351	8'362'807
Bibliothèque multimédia	3'853'394	550'485	4'403'879
Locaux associatifs	1'517'399	218'771	1'734'170
Salles de sociétés et locaux de musique	958'357	136'908	1'095'264
Café citoyen et salle de responsable	2'470'593	367'228	2'937'621
Locaux divers	3'009'840	429'977	3'439'817
Locaux disponibles (discothèque)	2'745'294	392'185	3'137'479
Totaux	35'000'000	6'987'150	41'965'150

Voici quelques éléments que l'on peut relever :

- Le coût total HT de la construction est de Fr. 35 mios,
- Le coût des équipements est près de Fr. 7 mios. Tout y est compris, jusqu'à la dernière fourchette,
- Le coût de la Maison de la Danse est de Fr. 16'850'000.--, équipements compris,
- Et le coût total est de près de Fr. 42 mios, équipements compris,

Comme le souligne un commissaire, le coût du projet était évalué à Fr. 35 mios le 15 septembre. Et il faut ajouter à cela Fr. 14 mios pour le parking. Il souhaitait avoir un plan de financement pour la séance suivante dédiée à ce sujet. M. Lance lui donne raison. Le souhait du Conseil administratif est d'être transparent et de présenter la situation telle qu'elle est.

M. de Planta ajoute que l'évolution de la répartition des coûts s'explique par le fait que les coûts de construction des surfaces récupérées pour la Maison de la Danse ont été attribués à ce poste. Le passage de Fr. 10 mios à Fr. 13 mios s'explique par cette volonté d'indiquer les coûts par activités. Le chiffre pour le projet est toutefois fixe depuis plus d'un an. Le prix de l'équipement d'exploitation a été évalué avec un spécialiste.

M. Lance rappelle que la commune a déjà dépensé Fr. 3,36 mios pour les études de l'avant-projet, mesures conservatoires, honoraires des ingénieurs et des géotechniciens.

A un commissaire qui s'étonne que les taxes ne figurent pas dans le message, M. Lance répond que l'ajout de la TVA, à 7.6 %, permet d'obtenir le prix TTC, Il s'agit de Fr. 3.2 mios. Sinon, tout est prévu dans le budget présenté M. Chobaz rectifie que ce n'est pas la totalité du montant qu'il faut multiplier. Le crédit d'étude est indiqué taxes comprises. Celui-ci est compris dans le coût total.

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

Alors qu'un commissaire estime que la commune n'a pas les moyens de se payer un tel projet, un autre considère ce projet comme du rafistolage. M. Chobaz répond que le programme souhaité pour le Centre socioculturel a été décidé puis confirmé par le Conseil municipal.

*La séance du 28 février*

Entre les deux séances, le groupe Radical a envoyé une lettre avec plusieurs questions sur le Centre socioculturel, le parking et l'aménagement extérieur. Celle-ci, accompagnée des réponses du Conseil administratif, nous a été transmise. Cela nous a servi de trame à la discussion.

La première question portait sur le montant des honoraires. Le Conseil administratif a répondu de manière précise à cette question, en indiquant un montant de Fr. 3'701'440.-- TTC. M. de Planta précise qu'il est important de comprendre que ce montant est compris dans le coût global du projet à Fr. 37'660'000.--. Hormis les honoraires des architectes et ingénieurs civils calculés selon les normes SIA, les tarifs horaires ont été appliqués. Les normes SIA ont aussi été appliquées pour les honoraires du scénographe, qui est en fait un architecte.

Le Conseil administratif a aussi demandé à M. de Planta d'établir une estimation grossière du coût de l'aménagement extérieur. M. de Planta explique qu'une partie des aménagements extérieurs a déjà été réalisée. L'idée d'aménagements beaucoup plus simples que ceux du projet initial chiffré à Fr. 10 mios est maintenant admise. Entre Fr. 750'000.-- et Fr. 1 mio devrait suffire. Cette estimation s'applique à la surface triangulaire qui ressortira après construction. La partie où sera construit le parking n'est pas comptée dans cette estimation, ni les aménagements relatifs aux infrastructures du tram.

M. Lance rajoute que le parking ne sera pas un « P+R » et qu'il sera entièrement à la charge de la commune. Il y a cependant divergence sur son coût. Le Conseil administratif articule un chiffre de Fr. 40'000.-- à Fr. 45'000.--- par place. Ce qui revient à Fr. 6 mios ou près de Fr. 7 mios pour les 150 places prévues pour le projet du Centre. Par ailleurs, les besoins des habitants et commerçants du quartier et des visiteurs ont été estimés à 250 places de parking, Cela représente un coût de Fr. 10 mios. Un commissaire préférerait une estimation tournant autour de Fr. 35'000.-- la place. Les accès seront en effet relativement simples à construire. Le terrain ne présentera pas de difficulté particulière. Des parkings ont même eu un coût de Fr. 25'000.-- par place. M. Lance répond que ce chiffre a été repris du rapport sur l'impact éventuel de la construction d'un parking. M. Chobaz ajoute que le Conseil administratif n'a pas voulu enjoliver la situation et faire montre de plus d'optimisme que ne l'autoriserait la réalité. Pour M. de Planta, l'étude relative au parking mériterait d'être reprise pour être optimisée. Diverses options sont possibles. Une partie pourrait être réalisée hors sol. Le nombre d'étages, sa longueur devraient être étudiés. L'estimation retenue par le Conseil administratif lui semble donc la plus sage.

*La bibliothèque*

Un commissaire s'étonne de l'apparition d'un montant supplémentaire de Fr. 3'968'524.-- dévolu à la bibliothèque multimédia. M. Lance a demandé à la responsable de la bibliothèque communale, Mme Andrey, d'établir une estimation et un budget de fonctionnement et d'acquisition. Celui-ci inclut également la préparation des collections, avant l'ouverture de la bibliothèque. Il faudra en outre prévoir du personnel pour la préparation des 12'000 documents et cela ne sera pas négligeable

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

en termes de coûts. M. Lance rajoute qu'il y a peut-être quelques recoupements avec l'estimation établie par M. de Planta, notamment en ce qui concerne le montant de Fr. 550'000.-- pour les équipements et l'ameublement d'exploitation.

*Autres questions*

Deux dernières questions posées à M. de Planta avant son départ :

La surface supplémentaire attribuée à la Maison de la Danse au 1<sup>er</sup> étage du Centre, non prévue au départ, pourrait-elle être affectée à la salle communale ? M. de Planta répond que le raisonnement est partiellement juste. Le grill technique de la salle débordait toutefois au 1<sup>er</sup> étage, puis le scénographe a jugé qu'un grill aussi important n'était pas nécessaire. Cela a libéré un volume qu'on a récupéré pour installer des studios de danse et augmenter la surface de la Maison de la Danse. Des changements sont envisageables, avec un déplacement de sa bibliothèque au rez-de-chaussée, par exemple. L'idée était d'être au plus près du cahier des charges de l'avant-projet.

Des demandes de changements ultérieurs, pour les ascenseurs par exemple, augmenteront-elles le coût de l'étude ? M. de Planta répond que ce n'est pas le cas, les changements qui interviendront concerneront plutôt des simplifications. Le scénographe proposait de ne faire qu'un seul ascenseur. On irait à ce sujet plutôt vers une simplification et donc vers un moindre coût.

*Quelles participations externes ?*

Une question du parti Radical porte sur la subvention du Fonds d'Équipement Communal.

M. Lance indique qu'un dossier complet sur le projet de la Maison de la Danse a été envoyé au Fonds d'équipement intercommunal et à l'Association des communes genevoises (ACG). Ceux-ci ne peuvent se déterminer et s'engager, tant que le Conseil municipal de Lancy ne s'est pas prononcé. M. Chobaz ajoute que le Fonds ne peut prendre des décisions que sur des projets en voie d'être réalisés. Celui-ci soutient des projets clairement intercommunaux, qui ont un impact au-delà des frontières communales. M. Chobaz cite comme exemples d'objets qui ont reçu des subventions : la patinoire des Trois-Chênes à Sous-Moulin, la salle de gymnastique du Bois-des-Frères, ainsi que le cinéma Bio 72 à Carouge. Le Fonds contribue également à la création de places de crèche.

L'apport du Fonds est calculé un pourcentage du coût total de l'opération, au maximum de 30 %. Les engagements sont échelonnés sur deux ou trois ans.

M. Lance ajoute que la Mairie a entrepris des démarches auprès d'autres institutions. Les réponses sont analogues à celle du Fonds. Tant qu'il n'y a pas une décision du Conseil municipal, il leur est difficile de se positionner. Certaines institutions semblent ouvertes à des participations. Cela est notamment envisageable pour l'équipement de scène. M. Chobaz cite l'exemple de l'Auditorium Stravinsky à Montreux financé grâce à des partenariats avec des entreprises privées.

Un commissaire suggère d'aborder aussi le Pourcent culturel Migros ainsi que la Loterie romande. Il demande aussi quelle est la position de la Confédération. M. Lance répond que le Conseil administratif a rencontré les représentants de l'Office fédéral de la culture (OFC) et de Pro Helvetia. En l'état actuel des finances fédérales, il est difficile de se prononcer sur un engagement de la Confédération. Le caractère unique

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

du projet de Maison de la Danse est toutefois reconnu par Pro Helvetia qui semble vouloir s'avancer au niveau de la programmation et du fonctionnement.

*Le financement du fonctionnement*

M. Mugny, par une lettre, et M. Beer, oralement, ont confirmé la participation de la Ville de Genève et du Canton au fonctionnement de la Maison de la Danse. Celui-ci sera couvert à raison de la moitié par la Ville de Genève et pour un quart chacun par l'Etat et la Ville de Lancy. La Maison de la Danse sera une entité autonome, qui prendra en charge ses propres frais de fonctionnement, en chauffage et en électricité.

Quelques commissaires ont exprimé leurs doutes sur la validité de ces engagements en faisant allusions aux déficits actuels. L'exemple du Théâtre de Carouge a été à nouveau cité. Autre argument : il n'est pas sûr que ces engagements perdurent au-delà des élections. Lancy doit établir un plan financier en envisageant une prise en charge totale du fonctionnement du Centre.

On peut résumer la réponse du Conseil administratif ainsi :

- La comparaison avec le Théâtre de Carouge n'est pas pertinente. Cela faisait plusieurs années que la Ville de Genève tentait de discuter avec Carouge.
- Dans le cas de la Maison de la Danse, il s'agit d'un lieu unique à Genève et dans la région, qui renforce la pertinence des partenariats prévus. Réaliser et faire fonctionner ce projet sans partenaire n'aurait aucun sens, La vocation de la Maison de la Danse sera régionale, sinon elle n'aura pas lieu d'être. Mais la situation se bloquera si on ne décide de se lancer qu'avec l'engagement de dix partenaires.
- Aucun engagement, aucune convention ne représente une garantie absolue. Il faut cependant prendre en considération que l'Etat et la Ville de Genève soutiennent la danse contemporaine depuis plusieurs années. Par exemple, L'ADC recevra en 2006 Fr. 750'000.-- de la Ville. Certes, on leur demande un effort supplémentaire et ces partenaires auraient pu dire non, mais cela n'a pas été le cas. Il est plus parlant de voir le passé et les chiffres des montants alloués à la danse que de faire des hypothèses sur le futur à partir de déclarations orales ou écrites pour se déterminer sur la valeur des partenaires.
- Les projets culturels sont nécessaires et si on renonce à toute initiative, la vie sera triste.

Un commissaire propose la constitution d'une fondation regroupant l'Etat et les villes de Genève et de Lancy pour son caractère plus contraignant. M. Lance répond que le groupe opérationnel en a discuté. Il est tout à fait ouvert à cette proposition. Mais, il est pour l'instant difficile de s'avancer plus à ce niveau du projet.

Un commissaire demande si le Conseil administratif a des nouvelles de Mme Arnold, Maire de Plan-les-Ouates, à propos de la participation de cette commune au fonctionnement de la future bibliothèque. M. Lance répond que ce n'est pas le cas.

Pour conclure ce point, il faut mentionner le tableau que le Conseil administratif nous a remis sur l'estimation des charges d'exploitation. Celles-ci varient de Fr. 1.5 mio dès 2010 à Fr. 1.7 mio en 2015 pour le Centre après déduction de la participation de la Ville et de l'Etat à la Maison de la Danse et celle de Plan-Les-Ouates à la bibliothèque. Les charges d'exploitation du parking devraient être elles couvertes par les recettes.

**Séance ordinaire du 30 mars 2006***Le financement de la construction*

Il sera nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer la totalité du projet. Le Conseil administratif nous a remis un tableau résumant l'estimation des charges financières et amortissements pour le Centre et le Parking. Il ne tient pas compte de subventions que la commune peut recevoir pour la Maison de la Danse.

Le taux adopté de 3 % est l'objet de plusieurs questions. C'est le taux actuel. Et il est possible de contracter un emprunt à ce taux bloqué sur 15 ans, sous réserve des tous prochains ajustements de la Banque nationale suisse (BNS), et sans préjuger du taux après cette période.

Voici un résumé de l'estimation des charges financières et d'amortissements fourni par le Conseil administratif :

	Centre socioculturel	Parking	Total
2008	2'948'743	910'667	3'849'410
2009	3'437'743	1'000'667	4'438'410
2010 et 2011	4'610'516	1'000'667	5'611'183
Dès 2012	3'705'385	1'000'667	4'703'552

Ces chiffres ne tiennent pas compte d'une subvention à la Maison de la Danse externe.

Il est demandé à combien s'élèvera la dette communale, après l'emprunt et combien aura coûté le loyer de l'argent, au final, quand tout aura été amorti. M. Lance précise que la dette s'élève à Fr. 105'750'000.-- dans les comptes 2004 et est estimée à Fr. 127 mios pour 2005. On peut rajouter les Fr. 65 mios.

Un commissaire demande si les emprunts communaux sont garantis par les biens immobiliers de la commune. M. Kaeser répond qu'aucune garantie légale ne conditionne les emprunts communaux. M. Chobaz précise que les prêts sont plutôt accordés sur la base des comptes communaux et en fonction de la capacité financière de la commune. M. Kaeser ajoute qu'un prêteur ne sera pas effrayé par une collectivité qui vend des biens immobiliers, quand il s'agit de réaliser d'autres équipements communaux.

Un commissaire estime que La commune n'aura plus les moyens de réaliser tous les investissements projetés et le Conseil municipal devra dire dans quels postes du budget il faudra faire des coupes.

M. Lance est conscient qu'il s'agira d'un engagement important pour la commune et que la couverture du fonctionnement relève de l'exercice de haute voltige. Mais la commune a besoin de ces infrastructures pour la population, qui ira en augmentant avec le développement de la commune, notamment dans le périmètre de la Chapelle-les-Sciers. Il s'agit d'un engagement à long terme qui engagera les générations futures. Le besoin d'une salle des fêtes est avéré, la demande de locaux associatifs est réelle et la bibliothèque multimédia est un beau projet qui trouvera son public. L'engagement sera par ailleurs réparti sur plusieurs années. Le vote du crédit d'étude permettra de clarifier les participations des partenaires. On pourra toujours encore revenir en arrière à cette phase du projet.

### Séance ordinaire du 30 mars 2006

M. Chobaz complète la réponse. Avec Fr. 30 mios d'investissements, la commune est largement quasi autofinancée et ce n'est pas la première année que cela se produit. Il faut voir que certains projets inscrits dans le budget des investissements ne seront pas réalisés. Le commissaire a raison de dire que l'on ne pourra pas tout faire, mais il y a une marge, car les moyens et la capacité financière sont là. Les résultats économiques de la commune sont bons et ne seront en tout cas pas négatifs, même si les chiffres de la fiscalité ne sont pas encore disponibles.

Pour un commissaire, la politique communale devrait plutôt s'attacher à réduire la dette communale et les impôts plutôt que d'accroître cette dette sans savoir comment elle l'assumera. On ne sait pas où seront des contribuables tels que Procter & Gamble dans 6 ans. M. Chobaz répond que depuis 25 ans, la fiscalité et les dettes ont diminué. L'endettement communal n'a par ailleurs rien d'excessif. Il faut aussi arrêter de dire que ce projet est le fait du Conseil administratif. Depuis 1991, ce projet figure dans les programmes de tous les partis communaux. Ce n'est pas le cas de la Maison de la Danse rétorque un commissaire.

Le Président estime que les ancêtres de la commune ont fait montre d'un esprit d'entreprise certain en achetant la campagne Haccius pour un montant de Fr. 400'000.--, ce qui représentait un montant plus élevé que le budget communal annuel de l'époque. S'agissait-il d'une mauvaise opération ?

Et pour une autre commissaire, il est important de comprendre qu'il s'agit d'une construction destinée aux générations futures. Il faut être un peu visionnaire et considérer l'avenir de la commune sur un plan régional, pas en se limitant juste aux habitants de Lancy. Les prédécesseurs politiques communaux ont su prendre des options de ce genre. Il faut oser, sinon il ne restera rien. Ce projet donne l'occasion de construire le futur, un futur positif.

Pour conclure, voici un tableau résumant les points du crédit d'études soumis au vote ce soir :

Frais secondaires (autorisations, taxes ...)		89' 000 Frs
Honoraires, pour les principaux points		2'170'508 Frs
Architectes	1'340'000 Frs	
Ingénieurs civils	346'500 Frs	
Autres ingénieurs. (CVSE, façadiers, sismiques, sécurités ...)	484'008 Frs	
Scénographe		161'742 Frs
Réserve		56'488 Frs
Total HT		2'259'509 Frs
Total TTC (avec TVA)		2'666'046 Frs

Le crédit d'étude de Fr. 2'700'000.-- est accepté en commissions par 7 voix pour, 5 voix contre et aucune abstention

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : La projection du Power Point lors de la récente cérémonie d'accueil des nouveaux citoyens nous a permis d'admirer les richesses de

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

notre commune, et d'entrevoir ses perspectives d'avenir, certaines peut-être plus hypothétiques que d'autres.

L'actualité permet cependant d'avoir bon espoir de voir le CEVA se construire d'ici 2020. Je ne veux pas dire par là que le chantier de « l'Escargot » devrait pouvoir s'envisager à la même échéance, mais que les profondes modifications qu'apportera la réalisation de cette voie de communication transfrontalière doivent nous inciter à repenser notre commune.

S'il apparaît primordial, comme nous l'exprimons dans nos suggestions pour le plan directeur communal, de veiller à contenir le développement de notre ville pour y assurer une bonne qualité de vie dans ses dimensions sociales, économiques et environnementales, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur une réflexion plus large. Nous sommes insérés dans un ensemble qui dépasse largement nos frontières communales, qui va même dépasser nos frontières cantonales et nationales. Or, un projet d'institution culturelle tel que celui de la Maison de la danse a clairement une vocation transfrontalière. Par ailleurs, à l'instar de ce que pouvait dire Denis de Rougemont, l'investissement du champ culturel est une priorité absolue et sert à renforcer la conscience régionale.

Enfin, le projet de centre socioculturel n'est pas que celui de la Maison de la danse. Il est celui d'une médiathèque, d'un café citoyen, d'une salle des fêtes, de locaux pour la vie associative, et à ce titre, sa nécessité au développement harmonieux de notre cité ne me semble pas à démontrer.

En conséquence, le groupe des Verts votera en faveur de ce crédit d'étude.

M. AESCHBACHER : Ce soir le Conseil administratif nous soumet le dernier crédit d'étude avant celui de construction qui débouchera sur l'édification du Centre Socioculturel de Lancy-Sud.

Nous devrions donc avoir obtenu toutes les réponses à nos questions et ne plus avoir de points en suspens sur ce projet, dont les prémices remontent à plus de 18 ans. Autant dire que tout devrait être clair avant ce vote.

Or, ce soir, malgré de nombreuses séances, ce projet n'est toujours pas clair et de nombreux points et pas des moindres restent en suspens. C'est ce que je vais essayer de vous démontrer, Mesdames et Messieurs, en remontant un peu dans le temps histoire de rafraîchir la mémoire de certains qui tenaient d'autres propos dans cet hémicycle et ce il n'y a pas si longtemps.

Commençons par M. Baertschi qui demandait en 2001 au Conseil administratif de l'époque et au nom du groupe des Verts, à connaître le coût d'exploitation concret de ce projet, il terminait même son intervention en précisant que sans réponse de la part du Conseil administratif, il faudrait renoncer définitivement à l'utilisation des sous-sols et démarrer un projet que pour le haut du centre. Alors je pose cette question : avons-nous ce soir obtenu des réponses en ce qui concerne le coût d'exploitation ? Malheureusement la réponse est non.

On nous parle bien d'un coût, estimé entre Fr. 1'500'000.-- et Fr. 1'700'000.-- pour le centre socioculturel, mais c'est sans tenir compte des Fr. 1'500'000.-- de la Maison de la danse. On ose même nous affirmer que, pour cette partie du bâtiment, tout va bien,

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

puisque nous avons un engagement de la Ville de Genève pour Fr. 750'000.--. Alors que dire de cet engagement, convenu sous la forme d'une simple lettre signée par M. Mugny, tout seul et non pas par l'ensemble du Conseil administratif de la Ville de Genève. Par ailleurs, que dire de la réponse du Conseil administratif de la Ville de Genève à la motion M-203 qui est plus que limpide en ce qui concerne le soutien de la Ville à l'ADC : « La Ville de Genève s'est déclarée prête à contribuer au financement des frais de fonctionnement et de production pour une subvention à l'ADC de Fr. 750'000.-- annuels au maximum (sous réserve du vote du budget) ». On apprend, en passant, que cette subvention est plafonnée à Fr. 750'000.-- alors que se passera-t-il si les frais d'exploitation ou de production augmentent ?

Par ailleurs, et ce n'est pas inutile de le rappeler, c'est bien le Conseil municipal de la Ville qui aura le dernier mot en ce qui concerne le vote du budget et donc de cette subvention à l'ADC. Que se passera-t-il si le plénum supprime ou diminue cette prestation, qui payera alors les pots cassés ? Mais heureusement, me direz-vous il y a l'Etat, qui s'est engagé à verser Fr. 350'000.-- par an. Nous n'avions jusqu'à ce soir, qu'une simple parole de M. Beer, mais quel plaisir d'apprendre ce soir que nous avons un écrit dans ce sens. Mais cela n'enlève rien au fait que lorsque l'on connaît l'état des finances du Canton, on peut douter non seulement de la volonté mais aussi et surtout de la capacité financière d'assurer ce genre de subventions. Charles Beer a d'ailleurs mentionné dans une des parutions de l'ADC, qu'aujourd'hui le Canton était dans une situation difficile où l'on essaye plutôt de maintenir les budgets culturels et précisait même, que c'est par la conférence culturelle qu'on pouvait intervenir.

Alors, là, Mesdames et Messieurs, nous sommes vraiment très mal ! Le Courrier titrait d'ailleurs fin 2005, à ce sujet « la conférence culturelle de Patrice Mugny pique du nez », et c'est un euphémisme, puisque la plupart des grandes communes, sauf Lancy, ont refusé ce document ... la conférence culturelle est donc morte née !

Lancy doit donc s'attendre à devoir assumer la totalité des frais de fonctionnement de cette maison de la Danse, en cas de non-versement de ces subventions, et ceci n'est de loin pas une utopie, alors je pose cette question en avons-nous les moyens ?

Abordons maintenant la problématique du coût de construction. Notre maire actuel, M. Pascal Chobaz, déclarait en 2001 que Fr. 30 millions étaient l'objectif que le Conseil administratif s'était fixé et que c'était malgré tout un objectif financier important. Il précisait même, en avril 2002 « qu'il n'avait jamais été question que nous partions seuls dans ce projet qui n'avait de sens que si nous le faisons avec d'autres, que cela soit dans le cadre de l'investissement et dans le cadre du fonctionnement également ». Qu'en est-il de ces belles paroles ? Alors que ce soir, l'on nous propose un crédit d'étude pour un projet estimé à Fr. 45 millions, dont Fr. 18 millions rien que pour la danse contemporaine.

Alors que l'on sait que ni la Ville, ni le Canton, ni d'autres partenaires ne veulent mettre un franc dans cette construction. Nous savons donc que nous allons devoir tout financer tout seul en ayant recours à l'emprunt, et ceci grèvera à long terme nos finances, nous savons que les projections faites dans le cadre de la présentation du budget 2006 laissent apparaître un accroissement du déficit de notre commune qui pourrait atteindre Fr. 8'000'000.-- en 2010, et ce sans tenir compte des frais d'exploitation du centre socioculturel et enfin que notre dette pourrait franchir allégrement le cap des Fr. 200 millions dès 2008 déjà. Même s'il s'agit d'estimations

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

qui tiennent compte de nombreux facteurs, il n'en demeure pas moins que c'est bien dans ce trend haussier que nous nous dirigeons.

Mais tout va bien madame la Marquise, puisque nous aurons l'aide du Fonds d'équipement communal. On nous affirme même que ce dernier ne tient absolument pas compte de la capacité financière de la commune, c'est donc, enfin, une bonne nouvelle. Mais elle est de courte durée puisqu'il suffit de lire l'art. 7 des statuts de ce fonds, qui parle des bénéficiaires et précise :

*« Les communes du canton peuvent faire appel au fonds dans la mesure où le nombre et la valeur de leurs centimes additionnels ainsi que leur situation financière ne leur permettent pas de prendre en charge les intérêts des emprunts qu'elles doivent contracter pour faire face à leur frais d'équipement »*

*Par ailleurs il est précisé que la prise en charge des intérêts, uniquement, est d'au maximum 5 ans ... et peut être renouvelé par période successive de 5 ans .... »*

Et il existe même un pourcentage maximum de la dette communal pour laquelle le fonds peut intervenir en fonction de la valeur du centime additionnel.

Alors manifestement ici aussi ce Conseil a été berné par des propos fallacieux.

Et voilà donc, qu'en plus de la problématique des coûts de fonctionnement, s'ajoute celle du financement de ce projet. Mais malgré cela le ciel est bleu et le navire vogue sans souci.

J'entends déjà certains d'entre vous me répliquer que l'argent n'est pas tout, que c'est un projet pour l'avenir. Que ce projet a un rôle éminemment social, et c'est la raison avec un grand R pour laquelle, on nous incite vivement à voter ce soir cette Maison de la Danse. D'ailleurs M. Lance lors de la présentation du budget 2006, ne nous incitait-il pas à être solidaire et proche de nos citoyens. Que voilà de beaux propos avec lesquels nous ne pouvons qu'être d'accord. Mais alors expliquez-moi comment on peut être solidaire et proche des citoyens en construisant cette maison de la danse ? Puisque l'ADC elle-même n'a cessé de répéter qu'il ne s'agirait pas d'une école de danse et qu'en ce qui concernait la mise à disposition pour d'autres sociétés communales, la Maison de la Danse se devait de « défendre ses spécificités, et qu'elle ne pouvait faire office de salle communale ». Il s'agira donc d'un très beau jouet payé par le contribuable lancéen mais qui sera réservé à une très petite minorité. Alors expliquez-moi comment ce projet répond à l'attente d'être solidaire et proche de nos concitoyens ? Construire une salle des fêtes de 700 places, voilà un projet qui répond aux attentes de la population, mais construire une Maison de la Danse c'est faire fi des besoins et des attentes de ces mêmes citoyens.

Rassurez-vous, je ne parlerai même pas du parking dont l'autorisation de construire est caduque, et dont nous devons désormais recommencer toute la procédure grâce au manque de réaction de nos autorités. Mais j'aimerais terminer cette intervention en vous livrant cette conclusion :

*« La construction de ce centre n'est pas prévue pour demain, les finances communales ne permettent plus de réaliser un projet aussi coûteux »*

Je vous rassure Mesdames et Messieurs, ces propos ne sont ceux ni des Radicaux ni des Libéraux, mais ils figuraient en 1996 déjà dans le référendum lancé par l'Alliance

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

de Gauche, alors phrase prémonitoire s'il en est aujourd'hui, puisque, si ce Conseil s'évertue à vouloir voter ce crédit d'étude ce soir, nous lancerons le référendum.

Nous estimons que la population lancéenne doit pouvoir s'exprimer sur ce sujet et qu'elle doit pouvoir décider de ce qu'elle veut et de ce qu'elle est prête à assumer en terme de coûts financiers et ce, en toute connaissance de cause.

Afin d'être totalement transparents, nous demanderons le vote nominatif.

Mme CASUTT : La ville de Lancy atteint gentiment les 30'000 habitants. Avec les nouveaux quartiers qui doivent se développer (Sovalp, les Marbriers, la Chapelle-les-Sciers) on devrait même être au-delà.

C'est pourquoi il est important pour Lancy de s'équiper d'infrastructures adéquates. Ce centre socioculturel comporte des éléments importants pour le bien-être de la population. La majorité des groupes politiques a d'ailleurs soutenu ce projet lors de la dernière campagne, le désir d'offrir à la population un espace pour les activités culturelles se retrouve dans les intentions électorales.

La commune a toujours besoin de locaux pour les associations, et dans ce centre nous retrouvons des locaux associatifs et divers, des salles de sociétés et de répétition et surtout une salle des fêtes qui pourra accueillir les manifestations pour lesquelles nos salles actuelles ne sont plus ni assez grandes ni conformes.

Nous trouverons également une bibliothèque multimédia qui permettra à la population d'enrichir ses connaissances.

Dans ce centre, nous accueillerons aussi la Maison de la Danse et ce n'est pas anodin, car cette association occupera une surface non négligeable. C'est une opportunité pour la commune de Lancy de pouvoir, grâce à ce projet, faire vivre ce quartier avec des personnes qui viendront de tous les horizons. Ce projet d'envergure concernera une population élargie à tout le bassin lémanique et, pour cela, nous trouvons indispensable de pouvoir bénéficier d'apports financiers extérieurs.

Le groupe Démocrate-chrétien soutiendra donc ce crédit d'étude car nous voulons offrir les infrastructures nécessaires à nos sociétés et à nos habitants. Nous voulons également être sûrs de pouvoir compter sur d'autres investisseurs pour la Maison de la Danse, car les aides financières telles que le fonds d'équipement communal ne donneront leur accord qu'après ce vote.

M. ZEHFUS : Alors que je n'étais pas encore entré au Conseil municipal, mon groupe de l'époque a souvent parlé et délibéré sur le futur centre socioculturel.

Un éminent « camarade » de l'époque nous parlait d'un gros paquet financier que nous débiterions ou couperions en tranches, telles un saucisson.

Ce soir, encore un crédit d'étude, un de plus et pas des moindres Fr. 2'700'000.--. Notre commune a donc tellement les moyens ?

En tant que Conseiller municipal indépendant et au nom d'une nouvelle section à Lancy, d'un parti gouvernemental et bien représenté au Grand Conseil, je voterai contre ce crédit d'étude.

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

Mme CORMINBOEUF : En tant que représentante de Lancy-Sud et présidente des locataires de l'Etoile Palettes, je puis vous dire que la venue du centre socioculturel dans notre quartier est attendue tant par les habitants que par les commerçants qui espèrent tous, qu'avec la création de ce centre, l'image du quartier des Palettes sera revalorisée par l'animation saine des futurs utilisateurs qu'il attirera.

Les locaux associatifs qui seront à disposition de nos nombreuses sociétés sont attendus avec impatience.

Personnellement, je vois en la bibliothèque-médiathèque une opportunité à saisir pour Lancy de pratiquer une intercommunalité entre Plan-les-Ouates, Onex et notre commune, intercommunalité que nous devrions à l'avenir prendre en compte sérieusement dans des projets d'intérêt public.

M. FAVRE : Mes collègues de parti se sont exprimés positivement sur cette demande de crédit d'étude et je partage leur souhait de faire avancer une fois pour toute ce cher gastéropode.

J'ai suffisamment combattu le projet de la sphère, avec l'appui des Libéraux car, pour principale objection, nous n'avions pas l'assurance d'avoir une salle communale digne de ce nom, pour que je m'oppose ce soir à ce crédit.

Cependant, souhaitant rester fidèle à notre réputation de bons gestionnaires des deniers publiques, nous nous engageons d'ores et déjà à affirmer que nous refuserons le crédit de construction dont le vote est prévu en avril 2007 si l'emprunt à notre seule charge, est la seule source de financement de cette construction.

Le Conseil administratif, afin de soulager d'importance la charge de fonctionnement et d'amortissement que nous devons supporter une fois ce complexe mis en service, a devant lui une année pour trouver des sources de financement soit sous forme d'aide à la construction, soit sous forme de subvention au fonctionnement en plus de celles déjà promises de la ville de Genève, du canton et de la commune de Plan-les-Ouates.

Nous demandons également qu'il mette à profit ce laps de temps pour étudier la réalisation d'une partie de nos biens immobiliers permettant l'apport de fonds propres qui réduirait d'autant les besoins d'emprunt entraînant par ce biais une réduction des coûts de fonctionnement et d'amortissement.

M. MARCHIANDO : La construction du centre socioculturel avec ses quatre piliers est bien équilibrée entre ses composantes locales et régionales. L'élément le plus critiqué est la Maison de la Danse. Et pourtant c'est celui qui permettra avec la bibliothèque, d'éviter d'avoir une coquille vide. C'est celui qui l'anamera le plus.

En 1995, Meyrin qui est une commune plus petite que Lancy, a osé inaugurer son Forum en investissant Fr. 35 millions sans aide extérieure. A son budget de 2006, il y a une somme de Fr. 4.8 millions, y compris Fr. 1 million pour l'amortissement, pour le fonctionnement donc du Forum de Meyrin.

On ne peut pas dire que c'est un projet élitiste. Des spectacles de danse contemporaine y ont même lieu.

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

Alors, je fais confiance au Conseil administratif lorsqu'il dit que Lancy peut et doit financer le Centre socioculturel.

Alors, osons prendre le pari que Meyrin a fait.

M. TODESCHI : Je voulais juste vous informer que l'Alliance de Gauche votera ce crédit, et en plus, je tiens à souligner que le référendum de l'Alliance de Gauche était contre le parking, il n'a jamais été contre l'Escargot.

M. CHOBASZ : Il ne s'agit pas de réponses car il n'y a pas de questions. Il y a un certain nombre de prises de positions. Il ne s'agit pas pour le Conseil administratif d'essayer de convaincre des gens qui sont déjà convaincus. Simplement, si j'ai bien écouté M. Aeschbacher, je me dois de rectifier d'emblée un certain nombre de ses propos.

Chacun est libre de pouvoir exprimer sa position et son opposition à un projet, que le Conseil administratif a présenté et pour sa part défend. Par contre, traiter un des Conseillers administratifs de menteur, en disant que le Conseil municipal a été berné par des propos fallacieux, je ne peux accepter ces propos-là, d'autant plus qu'ils reposent sur une base totalement inexacte. J'admets le fond de la position mais l'argumentation à l'appui de la prise de position, en tous les cas certains éléments, me paraît inacceptable. On dénigre l'avis de l'Etat et la Ville de Genève. Libre à eux de réagir sur ce point-là.

En ce qui concerne par contre le fonds d'équipement communal, M. Aeschbacher a fait une mauvaise lecture des dispositions légales et des dispositions statutaires de ce fonds, puisque celui-ci a deux missions, qui concernent d'une part la prise en charge des intérêts de certaines communes et, d'autre part, des missions avec un but général.

Cela étant, je ne vais pas faire un cours sur le fonds d'équipement communal ce soir. Simplement, je renvoie M. Aeschbacher à une lecture plus approfondie et il verra que ce qui a été annoncé en commission est totalement exact. Je le remercie par avance à l'occasion de retirer ses propos.

S'agissant de la prolongation de l'autorisation de construire, je le renvoie aussi à la loi sur les constructions et les installations diverses, article 4 ou 5 de la loi, et il verra aussi que les autorisations de construire ont une durée de vie limitée, et qu'il n'est pas possible de prolonger régulièrement et sans fin une autorisation. A certains moments, il y a un stop qui fait que, même si l'autorisation pouvait rester d'actualité, celle-ci devient caduque.

Autre élément. Quand M. Aeschbacher a parlé de la conférence, c'est purement factuel, mais la conférence culturelle de Patrice Mugny ce n'est pas la conférence culturelle de Patrice Mugny, c'est celle de Martine Brunschwig-Graf ! Il faut remonter dans le temps M. Mugny ne fait qu'hériter d'une situation qui a été engagée par son prédécesseur au plan municipal et par celui de M. Beer au plan cantonal, puisque c'était Mme Brunschwig-Graf qui était à l'origine du projet. Alors c'est vrai que l'idée pouvait paraître sensée, pouvait paraître intéressante et qu'elle a abouti à quelque chose de très lourd en terme de rédaction, en terme de projet, en terme de statuts qui font que c'est devenu peut-être quelque chose qui a fait peur, qui fait toujours peur à un certain nombre de communes puisque, effectivement, seules deux, Lancy et Plan-

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

les-Ouates, ont à ce jour accepté d'adhérer à cette conférence culturelle. Le but en tous les cas n'est pas abandonné même le moyen utilisé n'est pas aujourd'hui un moyen auquel les communes ont adhéré. Il n'empêche en effet que la collaboration au plan culturel demeure un objectif absolument essentiel dans ce canton. Alors, aujourd'hui, si on proposait une conférence culturelle, il faudrait peut-être proposer un outil différent mais une collaboration entre le canton, entre les communes et la Ville de Genève paraît dans ce domaine-là un élément tout à fait utile et nécessaire.

Dernier élément. On a mentionné les coûts et des différences de coûts. Vous le savez, le Conseil administratif a voulu être totalement clair et transparent. C'est vrai que quand on a parlé du bâtiment, on a parlé de Fr. 35 millions. Aujourd'hui, c'est vrai dans les coûts présentés, vous l'avez vu sur les documents que vous avez reçus, il y a non seulement le bâtiment, mais il y a aussi toute l'installation, il y a tout le mobilier, il y a l'ensemble de l'équipement du bâtiment qui vous est présenté. De fait, aujourd'hui, vous avez non seulement le coût de l'infrastructure, mais aussi des éléments qui sont nécessaires à son bon fonctionnement sans parler des éléments d'exploitation, qui témoignent de la volonté du Conseil administratif, non pas de masquer les chiffres, mais de les présenter dans leur plus grande lumière. Cela étant, ces chiffres peuvent faire peur mais nous, pour notre part, nous continuons vouloir à aller de l'avant.

M. LANCE : En complément des propos de M. le Maire, j'aimerais que M. Andrey revienne sur l'avant-dernière diapositive de M. Marchiando, comme l'a dit M. le Maire, le Conseil administratif a voulu être complètement transparent par rapport à ses chiffres, et nous avons vraiment fait l'effort de vous fournir des simulations au niveau des frais d'exploitation sur plusieurs années. Confirmant cette volonté, j'aimerais rectifier l'avant-dernier tableau de M. Marchiando où il parle des frais d'exploitation, cela ne va pas dans le sens d'une économie mais au contraire, encore une fois, c'est vraiment une volonté d'être transparent et de présenter les choses comme elles se présentent réellement.

M. Marchiando appelle ce tableau « estimation des charges d'exploitation ». Dans ce cas-là, il s'agit uniquement des charges financières et des amortissements économiques calculés sur la totalité de l'emprunt, donc pratiquement Fr. 50 mios. A cela, si je prends l'exercice 2010, et ceci encore une fois pour être totalement clairs, il faut ajouter encore Fr. 1'500'000.-- pour les charges d'exploitation des 4 activités, dont la participation de Lancy aux frais d'exploitation pour la Maison de la Danse, soit Fr. 375'000.--.

Nous avons vraiment été transparents au niveau de la présentation de ces chiffres, et de dire que vous n'avez pas tous les éléments en mains, je trouve cela un peu fort de votre part. D'autre part, en ce qui concerne l'engagement de la ville de Genève et de l'Etat, je crois qu'on l'a dit et redit, M. Mugny, M. Beer, nous les avons rencontrés à plusieurs reprises, il ressort vraiment un engagement ferme de leur part. Nous avons reçu un courrier de M. Mugny et dernièrement, un courrier de M. Beer qui confirment leur intérêt pour cette infrastructure, en particulier la Maison de la Danse qui est d'un intérêt régional et même fédéral. Nous avons également reçu des lettres de l'Office fédéral de la culture et de Pro Helvétia pour confirmer cet intérêt.

Je voudrais dire encore une fois que cette Maison de la Danse est vraiment le moteur de ce centre socioculturel, et je crois qu'il y a plusieurs intervenants qui l'ont affirmé ce soir, les trois autres activités que sont la salle des fêtes, la bibliothèque-multimédia

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

et surtout les locaux associatifs, sont vraiment des infrastructures indispensables pour la Ville de Lancy, et tout le quartier de Lancy-Sud, en collaboration avec Plan-les-Ouates.

De toute façon, un jour ou l'autre, nous devons construire ces infrastructures. Il est évident que c'est clair que cette Maison de la Danse vient en plus dans ce projet, et comme l'a dit Mme Casutt, c'est une opportunité pour Lancy d'avoir une telle infrastructure sur la commune de Lancy. Encore une fois c'est une infrastructure régionale, transfrontalière et fédérale, et c'est une opportunité pour Lancy.

D'autre part, concernant la conférence culturelle, en complément des propos de M. le Maire, je peux vous dire que la conférence culturelle s'est officiellement constituée la semaine passée, en présence des autorités des communes qui l'ont acceptée, soit l'Etat de Genève, la ville de Genève, Plan-les-Ouates et Lancy. Donc, autour d'une table, il y avait MM. Beer, Mugny, Mme Arnold et moi-même pour constituer officiellement cette conférence culturelle.

Dernière chose, M. Aeschbacher, vous reprochez que cette Maison de la Danse se situe un peu loin de l'intérêt de la population. Evidemment, on peut le croire, la danse contemporaine c'est quand même quelque chose de spécial, je le reconnais entièrement. D'autre part, le service culturel a entrepris depuis une année un travail de sensibilisation de la danse contemporaine dans les écoles de Lancy qui est particulièrement appréciée par les élèves en premier, et par les enseignants. C'est quelque chose qui est redemandé dans les écoles et qui est apprécié, donc il ne faut pas dire que la danse contemporaine ne vit pas avec son quartier. D'autre part, M. Ratze l'a dit et redit, il est prêt à ouvrir sa scène pour d'autres activités communales. C'est vrai qu'au début, il ne le voulait pas, mais par la suite, il a compris la volonté du Conseil municipal, donc il s'est engagé à ouvrir cette salle pour des activités ou des groupes municipaux.

Enfin, cela fait depuis 1987 qu'on parle de ce centre socioculturel. Si nous avons ces 4 activités à vous proposer aujourd'hui, c'est quand même une volonté du Conseil municipal qui l'a demandé à travers plusieurs votes, d'abord un vote en juin 2002, sauf erreur de ma part, avec toute une série d'activités dont les 4 que nous vous proposons aujourd'hui. Un vote sur la Maison de la Danse en mars 2003, donc un vote de principe qui a été accepté par ce Conseil municipal, et puis dernier vote, au mois d'octobre, où vous avez accepté ces 4 activités prioritaires. A partir de là, évidemment, c'est une majorité qui désire le centre socioculturel, tel que présenté ce soir sauf erreur de ma part, je n'ai pas eu l'occasion d'enregistrer d'autres propositions concernant la construction d'une salle des fêtes ou de locaux à Lancy-Sud venant de la part des groupes libéraux ou radicaux.

M. AESCHBACHER : Je voulais juste réagir sur les propos de M. Lance. Je rappelle simplement que ce Conseil a refusé de nous laisser la possibilité de voter les 4 activités qui pourraient y avoir dans ce centre socioculturel, par contre, là, on n'avait plus le choix. Il ne faut pas dire qu'on n'a pas fait d'autres propositions, on avait des propositions à faire étant donné qu'on a fait un vote compact, et nous avons refusé le vote compact.

M. LANCE : En réponse à la remarque de M. Aeschbacher, je me dois de rappeler que nous en avons parlé à plusieurs reprises en commission de la culture, donc vous aviez quand même le choix, vous avez des représentants dans cette commission de la

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

culture, vous aviez quand même les possibilités de faire des propositions. Evidemment, au moment du vote, le Conseil municipal a exprimé sa volonté de voir se réaliser ces 4 activités ! On ne peut pas quand même revenir en arrière pour une minorité, je crois que c'est évident. Encore une fois, vous avez eu la possibilité d'en parler dans les groupes, de faire des propositions dans les différentes commissions, pour ma part, je n'ai pas eu d'autres propositions de repli concernant ce centre socioculturel.

M. AUGSBURGER : Je suis obligé de passer ma place de président à mon vice-président car je crois que je dois intervenir à ce stade du débat, en précisant que je ne triche pas le vote, car je dois reprendre la présidence avant le vote.

M. RICHERT : On ne peut pas laisser taire notre Président. Merci M. le vice-président actuel pour ces quelques secondes. Je me fais un plaisir d'animer la suite du jeu démocratique et je crois que le jeu est particulièrement bien trouvé ce soir, puisqu'on a un nombreux public et c'est très rare qu'on ait une discussion aussi animée sur un sujet à l'ordre du jour. Vous le savez toutes et tous, la plupart, sinon la totalité d'entre nous, savons déjà exactement ce que nous allons voter concernant l'arrêté qui nous est soumis.

M. AUGSBURGER : Je ferai juste un tout petit retour en arrière.

*4 octobre 1993 - Commissions de l'aménagement du territoire et de l'environnement*

L'ALU association lancéenne d'urbanisme adressait une lettre aux Travaux publics le 10 septembre 1993, et sous la rubrique « Escargot ».

Ce bâtiment aurait en son sein une ludothèque et une bibliothèque, il en existe déjà à Lancy, qui d'ailleurs viennent d'être soit équipées, soit rénovées. De plus, ludothèque et bibliothèque sont actuellement mieux situées géographiquement (plus au centre).

Quant aux salles projetées, il est difficile de déterminer si elles correspondent à un besoin ou non. La notion de besoin de salles est inversement proportionnelle au coût de leur location et dès qu'une salle communale devient trop cher, les utilisateurs cherchent d'autres solutions. Rappelons simplement que le Conseil municipal a préféré démolir la ferme Pillet : s'il y avait vraiment eu besoin de salle.....

Il ne serait d'ailleurs pas inutile de faire une étude statistique de l'occupation des salles de la commune, courrier signé par M. François Baertschi, président et Mme Françoise Quiquerez, vice-présidente.

*4 septembre 1995 - Commissions de l'aménagement du territoire et de l'environnement*

Texte de l'Alliance de Gauche de Lancy et des Verts, section Lancy intitulé « un autre projet pour Lancy-Sud » au point 2 : centre culturel

Ce centre culturel l'Escargot résulte d'un concours lancé il y a maintenant plus de 10 ans. Si sa conception est certes généreuse, les données actuelles sur les besoins culturels se sont modifiées. Le nouveau projet intègre la réalisation de nombre d'activités en son sein, mais redimensionne la salle de spectacle d'environ de moitié. A Genève, en effet, se sont ouvertes ces derniers temps des salles comme Arena et le Forum de Meyrin. Bientôt, commenceront les travaux pour la salle de 1000 places des Forces Motrices. Ouvrir une salle équivalente à Lancy sans avoir fait d'étude de marché semble être une gageure.

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

En commission, M. Baertschi confirme la philosophie de ces propositions après le refus de la population sur le 3<sup>ème</sup> étage du parking, interprété comme opposition à l'Escargot, ceci en accord avec les opposants et sans remettre en question le plan localisé de quartier accepté. Comme expliqué dans le texte, le centre commercial n'est pas nécessaire et le centre culturel est à redimensionner.

*Novembre 1995 – Journal « Le Courrier » - Pour l'AdG MM. Michel Simkhovitch et Alexandre Duboule - Pour les Verts Mme François Corminboeuf et M. François Baertschi*

Notre attention a été attirée par l'article de Mme Chantal Savioz intitulé « le nombre de salles de spectacles explose à Genève ». Il se trouve que cet article rejoint parfaitement les craintes que nous avons exprimées en juin dernier lorsque nous nous sommes opposés à l'aménagement de Lancy-Sud dans le cadre d'un référendum contre le parking.

L'article finit par : l'idée d'un centre culturel à Lancy est bonne, mais le gonflement des salles de spectacles devrait donner à réfléchir avant de se lancer dans cette construction.

*Juin 1996 – Tribune de Genève*

L'Alliance de Gauche lance une initiative pour aménager Lancy-Sud.

Nous nous battons contre un parking mal fichu et d'un coût disproportionné clame l'Alliance de Gauche par la voix de Christian Grobet.

En conclusion : Elu de l'AdG à Lancy, Michel Simkhovitch répond dans la foulée aux attaques de certains élus lors du dernier Conseil municipal, demandant à sa faction de clarifier ses propositions : « nous voulons nous prononcer sur le complexe dans son ensemble. Accorder un droit de superficie pour réaliser le parking c'est mettre la charrue avant les bœufs ».

*17 avril 1997 – Tribune de Genève*

En 3 ans, Genève sera dotée de 7 lieux. Elle aura ainsi accru son parc de près de 12600 sièges. Même si l'Arena y est pour beaucoup, cette inflation a de quoi surprendre, l'article est signé par Mme Chantal Savioz.

*16 janvier 2003 – Commission des écoles, culture et loisirs*

*Escargot et Maison de la Danse*

M. Chobaz expose : Le Conseil administratif s'est attaqué à ses projets après la disparition du Palais de l'Equilibre et souhaite que le Conseil municipal puisse les aborder avant la fin de la législature.

Deux aspects ont été abordés : le parking et le centre socio-culturel

Concernant le parking, il y a peu de nouveauté, l'autorisation de construire est réglée.

Dans le rapport, nous relevons encore : il n'y a plus de surprise à relever quant au bâtiment lui-même, le programme du sous-sol n'étant pas modifié, il reste à voir l'avenir de l'espace de la discothèque à prévoir sur un seul niveau au lieu de deux ainsi que les locaux techniques.

Par rapport au coût, les estimations vont être de l'ordre de Fr. 30 à Fr. 32 millions. Comme déjà indiqué, la totalité du programme est reprise à l'exception de l'appartement de fonction et des locaux commerciaux. On s'est concentré sur les activités culturelles et les associations. M. Lance exprime un doute par rapport à la salle des fêtes à l'étage. Il se dit également troublé par rapport à ce projet de Fr. 30 millions et demande comment justifier de tels investissements.

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

Après discussion avec un ancien magistrat, j'aimerais savoir ce qu'il en est du droit de superficie accordé pour les bâtiments communaux puisqu'il a été accordé, sauf erreur, pour 99 ans, sauf pour le parking où on devait accorder une concession payante d'après les renseignements que j'ai eus de cet ancien magistrat ?

J'aimerais simplement dire que je comprends tout à fait les remarques du Conseil administratif. Le 26 septembre 2005, je vous avais dit que la décision d'un tel investissement ne dépendait pas uniquement du Conseil municipal et que c'est la population qui doit être consultée. Quant à M. Mugny, quand il dit dans la Tribune de Genève le 21 mars que Genève promet d'organiser un concours d'architecture pour le musée de Gaza, mais on ne va rien investir là-bas, alors qu'on ne peut pas mettre un franc pour Lancy, j'ai de grands doutes quant à ses promesses.

Ce projet coûte aujourd'hui avec le parking Fr. 60 millions sans les surprises et imprévus dont on a l'habitude à Lancy. J'aimerais, pour le groupe Radical, dire que nous voterons contre ce crédit d'étude de Fr. 2'700'000.--.

M. RICHERT : Je vous remercie M. Augsburger de votre profession de foi et d'avoir exhumé ces articles toujours intéressants. Est-ce qu'une Conseillère ou un Conseiller voudrait encore prendre la parole sur ce point de l'ordre du jour ?

M. SIMKHOVITCH : J'ai été cité, donc je vais répondre. Il y a 10 ans, le parking était assez en avant, aujourd'hui, il est un peu derrière, le concept est totalement différent. Quand on parle de l'atmosphère de la culture il y a 10 ans et l'atmosphère de la culture aujourd'hui, ce n'est plus du tout la même chose.

Je profite alors que j'ai la parole pour vous dire que la danse contemporaine a été pendant une vingtaine d'années un phénomène élitiste, aujourd'hui cet élitisme est démocratique, donc c'est-à-dire que dans les écoles par exemple, on danse contemporain. M. Béjart a fait une très grande campagne sur la danse contemporaine en Suisse romande, et je crois que c'est une chose intéressante.

M. BAERTSCHI : Je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais comme on me cite si abondamment... Je vous remercie M. Augsburger lorsque vous lisez vos mémoires de bien vouloir me donner l'extrait dont j'avais oublié l'existence, tout en sachant en effet que j'étais intervenu. Sur le concept, je constate que vous faites l'apprentissage de la minorité, j'en suis bien content.

M. ALONSO : La première remarque que je voulais faire, c'est qu'on comprend l'agacement du Conseil administratif quand on va visiter les fouilles alors que soi-même on est dans le métier visiblement. Par rapport au centre socioculturel, la ville de Genève dit qu'elle s'est engagée pour Fr. 750'000.--, les Radicaux et les Libéraux ne la croient pas. Qu'est-ce qu'il va se passer quand ils seront au gouvernement, qui va les croire ? Parce que c'est une histoire de confiance, il faut savoir si on fait confiance aux institutions ou pas. Je crois que là on a un débat primaire.

Ce n'est qu'une partie de notre droite heureusement, c'est un phénomène plus large que cela. Je crois que jeter le doute sur les institutions politiques genevoises est un mauvais calcul. Concernant l'engagement qu'a pris M. Beer ici-même, nous étions tous là, il a dit que ce projet représente une opportunité pour le canton, une opportunité que le Conseil d'Etat n'entend pas laisser passer.

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

Quant aux affaires de budgets, etc. j'ai tendance à croire que même si c'était un Conseiller d'Etat libéral qui aurait dit une telle chose, je serais enclin à le croire, même s'il n'est pas de mon parti.

Le même Conseiller nous a parlé de l'importance de la formation de la danse contemporaine, bien qu'il a fallu se battre pour faire accepter qu'on puisse faire de la formation, donc la Ville veut financer, le Conseil d'Etat est prêt à s'engager et finalement, la Maison de la danse c'est un pôle d'attraction supplémentaire pour la population de Lancy bien sûr, pour celle de Genève bien sûr, mais aussi sur le plan régional.

Dans l'ancien département de l'économie, on peut trouver cette donnée qui m'a semblé importante pour le débat de ce soir : il n'y aura qu'une seule Maison de la danse à Genève, mais aussi sur le plan régional, le département de l'économie nous apprend que pour 6 millions d'habitants il y aura moins de 2 heures de trajet. Pour moi c'est important que dans notre commune, un pôle culturel, c'est un message d'avenir, un message pour mes petits-enfants, un message pour les enfants de tout Lancy.

M. AUGSBURGER : J'aimerais simplement dire merci à M. Baertschi, je suis très content d'être dans la minorité. Par contre, M. Alonso, n'oubliez pas que tous les magistrats sont aussi rééligibles et que c'est le Conseil municipal qui va voter leur budget. Donc, si un jour, ça flanche, je ne sais pas quelle solution il y aurait.

Concernant la confiance, je crois que chez nous, on a été bien échaudés, vous le savez très bien. On a eu le Stade de Genève, on vient nous en parler maintenant, je ne reviendrai pas là-dessus, mais le restaurant Le Marignac, pour moi ce n'est pas encore réglé. Maintenant, j'ai la parole, mais je ne veux pas divaguer là-dessus, donc en juin, on reprendra le sujet parce que pour moi, la réponse n'a jamais été claire. Alors, si c'est une manière d'agir et que c'est comme cela qu'est la transparence, pour moi, c'est non, c'est tout.

M. RICHERT : Merci M. Augsburg, je vois qu'on peut compter sur vous pour animer d'autres débats.

M. FAVRE : J'aimerais juste revenir sur l'échange de propos qu'il y a au sujet des engagements de la Ville. J'avais déjà demandé en commission et j'ai dit que j'insisterai très lourdement que, si ce projet devait évoluer, voire se réaliser, qu'une fondation soit créée pour l'administration et la gestion de l'ADC qui réglerait tous ces problèmes.

Je rappelle à M. Augsburg que lors d'une séance, il y a 3 ans, l'idée de la fondation était ardemment défendue par l'ancien magistrat, à l'époque vous aviez un magistrat au Conseil administratif. Cette idée de fondation, nous on y tient, j'espère que notre Conseil administratif actuel en tiendra compte, qu'il discutera avec la Ville, c'est le meilleur moyen de pérenniser les choses et de ne pas, à chaque changement de majorité ou de magistrat au niveau de la culture de la Ville de Genève, courir le risque effectivement de voir disparaître cette subvention et la voir réapparaître 4 ans après. Une fondation ça fixe les choses, on ne peut pas faire n'importe quoi. Je crois que dans l'année à venir, c'est une chose qu'il faut absolument mettre en place, et j'y reviendrai chaque fois quand je n'aurai pas satisfaction avec mon groupe à ce sujet.

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

M. AESCHBACHER : J'aimerais faire mon mea-culpa ce soir par rapport à M. Alonso. C'est vrai qu'on n'est pas gentil par rapport à la Ville de Genève, on sait qu'on doit avoir confiance en ses autorités, notamment celles de la Ville de Genève, il suffit de voir le nombre d'articles réguliers dans les journaux par rapport aux scandales qu'il y a dans cette ville au Conseil administratif. C'est vrai qu'on a tort de douter de l'engagement du Conseil administratif.

M. LANCE : J'aimerais revenir sur les propos de M. Favre. Bien entendu, si vous acceptez ce crédit ce soir, nous allons nous atteler, ces prochaines semaines, à nous assurer de l'engagement du fonds d'équipement communal. C'est vraiment une condition pour la construction de cette Maison de la danse. D'autre part, nous allons solliciter également d'autres institutions qui pourraient subventionner certains équipements de cette Maison de la danse. C'est sûr, comme on l'a dit tout à l'heure, sans le vote de ce Conseil, nous ne pouvons pas aller plus loin. Concernant cette proposition de constitution de fondation pour l'ADC, encore une fois, le Conseil administratif est absolument ouvert à cette proposition pour l'exploitation de cette future Maison de la danse.

M. CHOBASZ : Juste une réaction. Je trouve que les excès affaiblissent toutes les démonstrations. Je ne voudrais pas laisser passer l'intervention de M. Augsburg, qui, dans le cadre de son intervention effectivement trop longue, nous a dit que « les dépassements à Lancy, on a l'habitude ». C'est faux. Ou bien alors qu'il établisse une liste des dépassements sur les 12 dernières années et on regardera ce qu'il en est. Mais dire comme cela, dans le cadre de sa démonstration, oui à Lancy c'est vrai qu'on a l'habitude des dépassements, que le Conseil municipal vote puis, derrière le Conseil administratif vient avec des dépassements de crédits, c'est une erreur ou c'est une malhonnêteté. Il m'appartient donc de la rectifier.

M. RICHERT : Nous prenons bonne note de votre remarque. Je repasse la parole à notre nouveau Président pour le vote.

M. AUGSSBURGER : Il n'est que 21.30 heures, quelqu'un désire-t-il encore s'exprimer sur ce sujet ?

Nous avons une proposition de vote à l'appel nominal. Proposition acceptée.

M. AUGSBURGER : Je suppose que c'est mon Secrétaire qui va officier.

A l'appel des noms, vous votez, oui, non ou abstention.

M. AESCHBACHER – non / M. ALONSO – oui / Mme ALONSO-PENTZKE – oui / M. BADET – oui / M. BOSSHARD – non / M. BUTSCHI – non / Mme BUUNK-DROZ – oui / Mme CASUTT – oui / Mme CORMINBOEUF – oui / Mme DANCET – non / Mme DILONARDO – oui / M. ERETZIAN – non / M. FAVRE – oui / Mme GIACOBINO – oui / M. GUILLERMIN – oui / Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN – oui / M. MAILLARD – non / M. MARCHIANDO – oui / M. PAGE – non / M. PEREZ-IRIARTE – oui / M. PESSE – non / M. PROGIN – oui / Mme REY – oui / M. RICHERT – oui / Mme ROUGE-LUETTO – oui – M. SIMKHOVITCH – oui / - M. STUDER – oui / M. TODESCHI – oui / M. VOLERY – oui / M. ZEHFUS – non.

***L'arrêté 7) est accepté par 21 oui – 9 non – 0 abstention. (Voir Annexe).***

**Séance ordinaire du 30 mars 2006****8. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -  
Séance du 1er mars 2006 –  
Rapporteur : Mme Claudine CORMINBOEUF**

---

**a) Révision du plan directeur communal – Plan directeur des chemins piétons – Crédit d'étude (Fr. 310'000.--)**  
=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Mme Manzoni, architecte mandataire, informe que 9 réponses sont parvenues pour l'adjudication. 8 ont été retenues selon 3 critères : démarche et lecture des enjeux pour 40 %, qualité de l'étude proposée 40 %, critère économique 20 %. La demande incluait un exposé de 2 pages de motivations des candidats.

Le groupe d'experts était composé de M. Leveille président de la commission cantonale d'architecture, M. Baertschi, M. Côte, M. Rampini et elle-même.

L'analyse des offres consistait à déterminer la capacité d'analyse et d'interprétation des candidats, leur connaissance de la commune et une évaluation sur la composition des équipes.

En effet, les équipes sont composées d'architectes urbanistes qui s'adjoignent des compétences nécessaires dans la réalisation de ce mandat. Deux équipes se sont détachées, parmi les moins chères, et elles ont été départagées sur le critère d'une motivation plus forte pour ce mandat et une plus grande capacité de propositions. C'est donc le bureau Acau, équipe de jeunes urbanistes associés à Transitec et la Touche Verte qui a remporté le mandat. L'équipe est composée d'architectes urbanistes et paysagistes et d'un ingénieur des transports.

Cette équipe a fait preuve d'ouverture et d'une vision et point de vue sur l'avenir de notre commune beaucoup plus pointue et a été au-delà des contraintes du cahier des charges. Elle a très bien compris qu'il fallait considérer en priorité la question des paysages et infrastructures publiques dans le contexte diversifié de notre commune déjà fortement urbanisée.

Les lauréats ont souligné également les liens à créer entre les diverses parties de notre commune ainsi que la problématique des grands axes de communication qui coupent notre territoire lancéen. Ils ont également relevé la position charnière de Lancy entre la ville et la campagne. Un travail d'intercommunalité sera apporté. Un économiste réfléchira à la mixité de l'habitat et des activités.

Un bilan sera établi entre l'ancien plan directeur communal et celui d'aujourd'hui, et des éléments figurant dans le 1<sup>er</sup> plan directeur pourront être réutilisés.

La Commission a accepté ce crédit d'étude de Fr. 310'000.-- à l'unanimité.

M. BAERTSCHI : Il me semble que vous avez oublié le mandataire principal, c'est Hybridée qui travaille avec Acau, ou ai-je mal entendu ?

Mme CORMINBOEUF : Je n'en ai pas parlé, il ne figure pas dans le rapport rose non plus.

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

M. FAVRE : J'aimerais juste rappeler aux responsables de groupes qu'il est prévu une séance le 5 avril de la Commission de l'aménagement du territoire, de nous fournir une synthèse sur les remarques qu'on aimerait voir formuler dans le plan directeur communal. Certains groupes avaient fait un très gros travail, et si cela pouvait inspirer d'autres groupes, afin qu'on ait une synthèse complète, qu'on puisse intégrer dans les travaux qui vont être entrepris. Cela peut tout à fait être fait pendant le délai référendaire, donc dans le courant du mois d'avril, afin que l'on puisse remettre ces documents à nos mandataires début mai, voire mi-mai.

***L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**b) Présentation de la demande de concession du tram Lancy-Onex**

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Après le tram au Grand-Lancy, voici les prémices de l'arrivée du tram au Petit-Lancy.

M. Tettamanti du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement nous informe que la mise à l'enquête publique vient d'être publiée dans la Feuille des avis officiels pour son futur tracé.

Après de nombreuses études sur ce tracé qui ont révélé des problèmes de croisement de différents trams, notamment au boulevard Georges-Favon, et l'impossibilité de faire passer le tram dans la rue trop tortueuse du village de Bernex, le TCOB (tram Cornavin, Onex, Bernex) partira donc de Cornavin pour arriver au P+R de Bernex, en empruntant le Pont-de-l'Île, la rue du Stand, la rampe de Saint-Georges, la route de Chancy. Trois arrêts sont prévus sur Lancy : Quidort, Ormeaux, Esserts, mais pourront encore faire l'objet de changements.

Le tracé n'a pas encore défini les sites propres du tram. La liaison entre le Grand-Lancy et le Petit-Lancy par le pont de Lancy qui avait été évoquée et demandée, est impossible à réaliser. En effet, les trams pourraient emprunter ce pont mais seulement à vide et que sur une voie. La seule solution pour cette liaison serait de construire un nouveau pont, ce qui n'est financièrement pas du tout envisageable, raison pour laquelle l'Etat a abandonné cette hypothèse.

Le chantier devrait être lancé avant 2009 afin de pouvoir encore bénéficier d'une subvention fédérale de Fr. 90 millions qui représentent 3 km de voies. La mise en service verrait le jour fin 2010, début 2011.

A la question d'un commissaire de savoir pourquoi on n'envisage pas une réalisation en sous-sol, M. Tettamanti répond que la Ville de Genève est absolument opposée à toute réalisation de ce type au centre ville et la capacité de la route de Chancy ne le permettrait pas. Il répond à ce même commissaire qu'il ne faut pas compter sur une rentabilité économique de cette ligne. Il s'agit uniquement d'offrir de meilleures possibilités de transports publics pour contribuer à une qualité de vie acceptable en ville.

Pour le Président, il lui semble qu'aucune vision globale des futurs tracés de trams n'a été faite. M. Tettamanti répond qu'un catalogue des possibilités a été établi et les décisions n'ont pas été prises au coup par coup.

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

En ce qui concerne les procédures, le projet a été scindé en 3 lots et Lancy est concernée par le 2<sup>ème</sup> lot: soit du Bois de la Bâtie jusqu'au carrefour des deux églises dans le village d'Onex. Notre commune sera associée aux études concernant ce lot.

Ayant entendu que Lancy aimerait profiter du passage du tram pour réaménager la Place des Ormeaux, M. Tettamanti conseille à la commune d'entamer dès maintenant les démarches pour une mise au concours, après il sera trop tard et la commune ne pourra plus intervenir.

M. Tettamanti informe encore que les juristes de l'Etat ayant procédé à des vérifications, il s'est avéré que notre Conseil municipal devra se prononcer par une résolution sur cette concession et non par un préavis. Résolution qui doit être déposée dans les 45 jours suivant le premier jour de mise à l'enquête.

Il était prévu que la Commission se prononçait sur un arrêté, elle n'a donc pu voter.

M. Baertschi a donc préparé une résolution qui nous a été remise avec l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

M. FAVRE : Suite à l'excellent rapport de Mme Corminboeuf, elle a souligné la remarque de M. Tettamanti, qui à notre avis est très importante, concernant l'aménagement de Lancy. En effet, les tracés, les choses vont très vite, il faut absolument que le Conseiller administratif délégué mette en route l'étude de l'aménagement du Petit-Lancy, le centre du village car ce tram va amener de grosses modifications, et il vaut mieux le faire en aval qu'en amont. Donc, il est important que le Conseil administratif lance ses idées, fasse démarrer une étude pour l'aménagement de ce périmètre avant de se faire déborder, de rater une coche.

M. RICHERT : Décidément le rapprochement Démocrate-chrétien – Verts se confirme chaque jour un peu plus. Dans le souci de M. Favre, simplement pour vous dire que c'est dans l'enthousiasme que nous soutiendrons cette résolution. Un nouveau tram à Lancy, pas de jaloux, un tram au Grand-Lancy, un tram au Petit-Lancy, excellent moyen de transports collectifs non polluants, rapides, efficaces, sûrs, une véritable alternative au trafic routier et lui polluant, bruyant, et puis une chose à laquelle, on ne pense pas souvent, mais qui se manifeste maintenant que la rue de Lausanne a été complètement refaite, grâce aux travaux du tram ainsi que la rue des Acacias. Ce sont des rues qui ont complètement changé, et le paysage urbain est évidemment beaucoup plus positif de ce point de vue-là. J'espère qu'on verra la même chose sur le Petit-Lancy, sur le Grand-Lancy, c'est en train de se mettre en place doucement, dans moins de 2 mois, il y aura l'inauguration, on se réjouit déjà.

***Résolution acceptée à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**c) Cession au domaine public communal du chemin privé de Grange-Collomb**

=====

Mme CORMINBOEUF : M. le Président, je ne voulais pas commencer l'arrivée du tram au Petit-Lancy par un roman feuilleton, on aura sûrement l'occasion d'en reparler. C'est pour cela que j'ai été très brève. Je vais l'être également avec le chemin privé de Grange-Collomb

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Pour mémoire, le chemin de Grange-Collomb se situe : route de St-Julien direction Carouge, après le dépôt des TPG et juste avant le collège de Staël, c'est ce chemin sur la droite, qui rejoint la route de Drize dans la zone artisanale et de développement.

Ce chemin a été cédé au domaine public communal suite au développement de la zone et à la construction de bâtiments sur des terrains appartenant à Carouge. Un arrangement a été conclu entre Lancy, Carouge et les propriétaires du chemin pour sa réfection. Le chemin a été élargi, muni de trottoirs et marqué. Lancy a participé pour le montant de Fr. 100'000.-- sur un total de Fr. 850'000.--. Lancy assure déjà le balayage et le déneigement du chemin. Le président fait remarquer que cette acquisition augmentera légèrement la péréquation financière de Lancy.

La Commission s'est prononcée à l'unanimité pour cette cession au domaine public communal.

***L'arrêté 8c) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**d) Divers**

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : M. Baerstchi informe que la coopérative du Clos des Semailles est entièrement habitée. Seul un logement a pu réaliser l'objectif d'habitat communautaire intergénérationnel. Deux tiers des habitants sont des contribuables de Lancy.

Une commissaire trouve étrange que l'Etat refuse le projet du quartier Lancy Semailles alors qu'il était mandataire. Il est précisé que ce sont les services de l'Etat qui ont oeuvré à ce projet et non des mandataires de la commune. Le président espère qu'avec le changement de magistrat à l'Etat, le nouveau département aura une autre vision.

**9. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -  
Séance du 2 mars 2006 –  
Rapporteur : M. Karel STUDER****a) Stade Marignac – Travaux de rénovation des mâts d'éclairage  
Crédit d'investissement (Fr. 440'000.--)**

=====

M. STUDER présente le sujet : Sans prétendre faire toute la lumière sur ce dossier, mais souhaitant être clair, M. Chobaz informe la Commission de la situation. L'un des cinq mâts du stade a été refait aux frais des opérateurs de téléphonie mobile qui y ont installé leurs antennes. Cependant, ces éléments d'éclairage sont hétéroclites et leur entretien devient problématique, les pièces se faisant rares et cette raison nécessite la présentation d'une demande de crédit.

M. Côte détaille les travaux à entreprendre : traitement des mâts, remplacement des armoires électriques, contrôle des herses et remplacement des projecteurs. Le

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

Président trouve que près de Fr. 100.000.-- par mât est un prix exorbitant et demande si des offres comparatives sont attendues. Selon M. Côte cela a été fait et les soumissions devraient rentrer la semaine prochaine. Les prix ne devraient toutefois pas varier beaucoup.

Un commissaire demande quels sont les travaux prévus sur le mât le plus récent. Certains travaux ayant déjà été exécutés, seul l'éclairage sera mis en conformité. Il demande également si le nouvel éclairage sera plus intense et la raison d'être du mât de la piscine. Il lui est répondu que l'éclairage sera plus important et plus concentré sur le terrain. Le mât de la piscine, outre un éclairage utile sur le site même, éclaire également le stade.

Un commissaire demande si les nouveaux projecteurs attireront moins les moustiques, se référant à certaines interventions du WWF sur d'autres sites. Piqué au vif, M. Chobaz répond que l'environnement du stade n'est pas concerné par ce genre de démarches.

Un commissaire est également stupéfait par le prix de ces travaux, mais la commission ne peut que s'en remettre au service concerné.

M. Chobaz comprend les remarques au sujet de l'importance de l'investissement mais rappelle qu'aucun travail d'investissement, hormis le remplacement des herses en 1988, n'a été effectué sur ces mâts. Il faut donc tenir compte de la longévité de ces équipements. Il reconnaît que ces travaux sont onéreux, mais qu'il faut les considérer dans le cadre des investissements successifs destinés à valoriser les équipements sportifs communaux et que ces chiffres ne sont pas nouveaux. Le montant du crédit ne nécessite d'ailleurs pas un passage devant la commission des finances et constructions.

Le Président constate que ces travaux ne résultent pas d'une demande du club de football et, comme un autre commissaire, estime que le club ne semble pas s'en soucier outre mesure. Même si cet éclairage doit être mis aux normes de la fédération.

Le Président lit le projet d'arrêté qui est accepté à l'unanimité lors du vote.

M. GUILLERMIN : Le projet a été soumis à la Commission des travaux et constructions avant l'obtention de prix comparatifs. Les rentrées de soumissions étant attendues une semaine après la séance qui agendait ce sujet. Un effort dans la programmation est vivement souhaité.

Je regrette cette procédure exceptionnelle, je l'espère, un peu aléatoire et cavalière, qui ne permet pas aux commissaires de se déterminer sur la valeur réelle de l'engagement à voter. Le montant indiqué a d'ailleurs paru exorbitant à plusieurs commissaires.

M. Chobaz ayant affirmé, je cite « que les soumissions serviront à voter le crédit d'investissement », il n'a pas été corrigé avant cette séance plénière et n'étant pas informé, je souhaite obtenir des éclaircissements sur les comparaisons et d'éventuelles distorsions de prix entre les équipements respectifs des deux stades de Marnac et Lancy-Florimont.

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

Il ne me semble pas opportun d'engager ce débat en séance plénière sur un sujet documenté, relevant d'un travail de commission, où les commissaires peuvent s'exprimer sans contrainte et en toute confidentialité.

Il ne m'apparaît pas judicieux de voter ce soir un crédit irréaliste, il s'agit d'un montant important. Par conséquent, je demande le renvoi de ce projet à la Commission des travaux et constructions, pour examen plus approfondi lors de sa prochaine séance, pour autant qu'elle dispose à temps des informations nécessaires.

M. CHOBASZ : Je ne sais pas si on veut s'exprimer sur le débat. Peut-être pour alimenter le débat, je vais essayer de répondre à M. Guillermin. Tout d'abord, je l'ai bien entendu, c'est effectivement, une procédure exceptionnelle, soumissions rentrées, je confirme ce que j'ai dit en commission, à savoir que nous sommes à l'intérieur et dans la droite ligne du crédit qui vous est demandé. Cela étant, les différences que vous relevez proviennent du fait que les comptes ne sont pas différents, mais ne sont pas les mêmes, puisque ce que vous évoquez est sur l'un et sur l'autre, ce qui fait la différence, c'est la puissance. Vous avez 400 lux prévus à Marignac et 200 lux à Florimont. On ne parle pas en tant que tel de la même installation d'éclairage.

M. ERETZIAN : Le groupe Radical vous invite à voter ce crédit d'investissement de Fr. 440'000.--, voté à l'unanimité en commission des travaux et constructions.

Cependant, nous regrettons une fois de plus la légèreté avec laquelle le Service des travaux et constructions nous présente ce dossier, aucune offre préalable n'ayant été demandée à un tiers pour une évaluation préalable du coût de ces travaux.

M. AUGSBURGER : Nous allons voter la proposition de M. Guillermin, le renvoi en Commission des travaux et constructions.

***Le renvoi en commission est accepté par 14 oui – 13 non – 3 abstentions.***

M. CHOBASZ : Je prends acte de la volonté de la majorité de ce Conseil de renvoyer ce sujet en commission. Je déplore toutefois qu'un arrêté qui a été adopté à l'unanimité en commission soit renvoyé en séance plénière. Cela étant, je prierai les membres de la Commission des travaux et constructions, qui vont recevoir l'ordre du jour, de le compléter ou je demanderai au secrétariat de la mairie d'ajouter un élément, à savoir éclairage du stade de Marignac.

**b) Immeuble des Courtillets – Lettre de Mme Buunk-Droz – Suite à donner**

=====

M. STUDER présente le sujet : Le Président introduit le sujet et M. Chobaz note d'entrée que le second document transmis aux commissaires était actualisé. Il est vrai que deux documents ont été remis en fonction de l'évolution du projet. Ces éléments de détail sont présentés par M. Côte et analysés par la commission. En ce qui concerne la suppression du retrait de l'attique, elle s'explique notamment par la faible largeur du bâtiment et le souhait d'optimiser au maximum les surfaces habitables.

L'Eglise nationale protestante a été dûment avisée que le projet pourrait être gelé si la situation foncière n'évoluait pas.

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

Un commissaire souhaite que les systèmes de chauffage et de ventilation soient analysés afin d'éviter le recours individuel à de la climatisation d'appoint. Sa proposition sera transmise aux architectes. Un autre commissaire aimerait que l'on s'attache aux couleurs qu'il faudra donner à ce bâtiment.

Le problème des ratios de parking est évoqué et un commissaire s'inquiète du nombre peu élevé de places par rapport aux surfaces à disposition. M. Chobaz répond que cet aspect est encore à l'étude et que la répartition et le nombre des places entre le parking privé et le parking public n'est pas encore arrêté.

Le Président propose que le compte-rendu des remarques faites lors de cette commission soit transmis aux architectes en accompagnement de la lettre de Mme Buunk-Droz.

**c) Divers**

=====

M. STUDER présente le sujet : *Piscine* - M. Chobaz fait le point sur le bouclage des comptes et estime que le coût des travaux se situera entre Fr. 11.4 et Fr. 11.5 mios. Cette situation permet d'aborder sereinement les aménagements prévus pour la zone de verdure. Avec sa malice habituelle, un commissaire constate qu'un gain de près de Fr. 100.000.-- paierait la réfection du mât d'éclairage de la piscine.

M. Côte ajoute que les installations fonctionnent à satisfaction de tous et le Président est lui-même d'autant plus satisfait que le chantier s'est déroulé sans tensions notables. Quelques revendications d'entreprise ont bien eu lieu concernant la reconnaissance de travaux non prévus initialement et n'ayant pas fait l'objet de bons de régie ainsi que la répercussion d'une hausse de prix de matériaux extraordinaire sans justification, refusée par le service des travaux et constructions.

Le Président est heureux que ce chantier finisse sur une note positive après la tonalité de certaines séances et M. Chobaz relève que la commune est satisfaite des travaux réalisés et ne craint pas de litiges durant des années comme cela a pu être le cas ailleurs.

*Maison de la Sécurité* - M. Chobaz aborde le sujet et M. Côte donne les détails concernant la sélection du projet et présente celui qui a été retenu. Les commissaires en prennent connaissance avec curiosité et les différentes affectations de ce bâtiment intégré dans le plan localisé de quartier sont abordées.

Le Président demande si le recours d'autres participants est envisageable. Selon M. Chobaz, le fait que le second du concours ait reconnu que le projet retenu était meilleur que le sien devrait exclure ce genre de démarche.

Un commissaire demande ce qu'il advient du projet de l'immeuble Losinger. M. Chobaz répond que la demande d'autorisation de construire devrait être déposée très prochainement et que ce projet nécessite un remaniement parcellaire conséquent. Des discussions se poursuivent en ce qui concerne l'ensemble du périmètre et l'octroi d'un droit de superficie pour la coopérative d'habitation devra être présentée au Conseil municipal.

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

*Chemin de la Colline* - Un commissaire a été interpellé par des riverains du chemin de la Colline qui se plaignent de la vitesse excessive de certains usagers et demande si la pose de ralentisseurs est envisageable. M. Côte rappelle que la vitesse y est limitée à 40 km/h. et que la pose de ralentisseurs dans les virages de ce chemin n'est pas possible pour des raisons de sécurité.

*Avenue du Bois-de-la-Chapelle* - Un commissaire a constaté que les déchets compostables étaient parfois mélangés aux ordures dans le même camion poubelle. M. Chobaz en prend note et demandera des explications à l'entreprise chargée de la levée des ordures.

*Nouvelle ligne de tram* - M. Chobaz informe les membres de la commission que l'inauguration de cette ligne aura lieu le 20 mai prochain dès 11h00.

*Immeuble 70 rte du Pont-Butin* - M. Chobaz annonce que les travaux se terminent et que les locataires prennent possession de leur appartement.

*Ecole du Bachet* - M. Côte ajoute que les travaux de rénovation seront terminés dans les délais et à satisfaction de tous. M. Chobaz s'en félicite ce qui permettra de présenter au mieux le crédit d'étude concernant l'école de la Caroline avant l'été 2006.

**10. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 8 février 2006 -  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

---

**a) Maison Civiq – Extension des activités de la Maison**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Baertschi nous explique que le Collectif Palettes et le centre Marignac sont à l'étroit dans les locaux actuels de la maison Civiq. Ce qui nous est confirmé par l'audition des représentants de ces deux structures. Certains commissaires se demandent si les containers, qui étaient dévolus au projet de l'avion qui en est toujours au stade du grounding, ne pourraient pas être récupérés. Il leur est répondu que ces derniers n'appartiennent pas à la Ville de Lancy. Il est donc proposé d'agrandir un côté de la Maison Civiq. Certains commissaires se demandent alors si ceci ne va pas provoquer certains problèmes au vu de l'augmentation du nombre de jeunes, mais pas de l'encadrement de ceux-ci.

Au vote, le principe est accepté par 4 oui, 1 non et 3 abstentions.

***Vote de principe accepté par 25 oui – 5 abstentions.***

**b) Divers**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Baertschi nous informe que Clair-Bois utilise deux locaux à Lancy, soit une classe et un studio pour produire une émission diffusée sur Léman Bleu. Il explique que la commune a décidé de ne pas leur facturer les montants des travaux de construction de la rampe nécessaire aux chaises roulantes.

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

Il évoque ensuite les données récoltées dans le cadre du programme pour les chômeurs AIDE.

Un commissaire revient sur la problématique du maillon manquant. M. Demierre lui répond que ce projet suit son cours et que ce dernier est très satisfaisant.

**11. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES –  
Séances des 8 février et 8 mars 2006 -  
Rapporteurs : M. Thierry AESCHBACHER et Mme Anne-Claude  
JUILLERAT VAN DER LINDEN**

---

**a) Villa Le Point-Virgule – Position à prendre en vue des travaux de  
réfection**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Baertschi rappelle que le renvoi à cette commission avait été voté par le Conseil municipal. Il désire donc savoir ce que les commissaires souhaitent désormais faire avec ce sujet.

Il lui est répondu que les commissaires souhaitent réentendre l'Association la Virgule concernant cette extension en faveur des jeunes en difficulté et se pencher uniquement sur l'aspect social de cette problématique.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : Le projet d'extension de la Villa Le Point-Virgule a été réexaminé à la commission des affaires sociales et nous y avons à nouveau reçu des membres du comité de pilotage du projet. Depuis notre audition initiale de 2004, quelques modifications sont survenues. En effet, le projet initial – dont le besoin était aussi soutenu par les services sociaux et la police - était principalement destiné à des jeunes en rupture, pour des séjours brefs, le temps que quelques solutions puissent être trouvées.

Dans l'intervalle, l'UMUS (unité mobile d'urgences sociales) a été créée par l'Etat pour intervenir lors des heures de fermeture des services sociaux; le bilan des interventions faites durant la première année d'activité de l'UMUS a permis d'identifier plus précisément la population susceptible de bénéficier d'un accueil tel qu'il serait proposé au Point-Virgule : il apparaît en effet que les demandes pour les jeunes adultes ont diminué ; par contre, des problèmes récurrents concernent des victimes de violences conjugales et familiales, notamment des mamans et leurs enfants, qu'il est très difficile de placer en pleine nuit car les lieux d'accueil actuels sont largement investis par des personnes souvent sérieusement imbibées ou intoxiquées. De manière plus générale, l'application de la loi sur l'aide aux victimes en reste encore trop souvent à de pieuses intentions, faute de place.

La nécessité d'un lieu d'accueil est donc manifeste ; outre l'accueil d'urgence, un tel lieu permettrait également d'offrir aux personnes victimes de disposer d'un lieu à partir duquel engager les démarches administratives ou juridiques nécessaires. La durée des séjours serait étendue à deux semaines.

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

Sur le plan du fonctionnement de la structure, un comité de pilotage (dont fait partie le chef des services sociaux de Lancy) en sera responsable et sera sur le terrain. Un accueil sera organisé et un temps partiel de 30 % sera attribué à la structure pour coordonner son fonctionnement. La proximité du Point-Virgule et son dynamisme pourront aussi servir la structure. Toutefois, il est précisé que l'organisation précise du fonctionnement n'est pas encore arrêtée à ce stade.

Parmi les inquiétudes exprimées par les commissaires, celle de voir le projet devenir démesuré, de voir arriver à Lancy - aux frais de ses contribuables - tous les malheureux de la République, et que la priorité ne soit pas laissée à nos concitoyens. Il est répondu qu'à l'heure actuelle, la problématique sociale ne peut qu'être envisagée en terme régional, et non communal : des habitants de Lancy dans le besoin sont aussi accueillis ailleurs. Par ailleurs, du fait de la collaboration envisagée dans un réseau d'assistance, avec l'UMUS notamment, il est possible qu'une subvention puisse être allouée par l'Etat. Des subventions privées seront par ailleurs demandées.

Un commissaire souligne alors l'importance de l'implication des communes du fait que le Conseil d'Etat s'attaque de plus en plus au social, et insiste sur le besoin de défendre des valeurs telles que la solidarité et l'humanité.

Après le départ des invités, la Commission se met à table. Il est rappelé qu'un vote de principe doit avoir lieu à l'égard de la structure proposée.

Quelques commissaires expriment des critiques sur le projet quant à sa dimension architecturale, son coût ou l'immaturation de la définition de son mode de fonctionnement.

Cependant, l'excellence du travail de l'Association du Point-Virgule, l'intérêt pédagogique, social et humanitaire du projet sont aussi largement vantés. Au final, il est décidé, compte tenu de la qualité du projet pédagogique et de ses révisions récentes, de se prononcer sur le soutien à ce projet, à la condition de son réexamen urgent en commission des travaux et constructions.

Le vote se solde par 5 oui et 3 absents.

M. PROGIN : L'ordre du jour nous apprend que nous avons à nous déterminer, par un vote de principe, sur les travaux de réfection envisagés dans la Villa Le Point-Virgule.

Or, pour mémoire, le renvoi en commission avait pour but de définir clairement les besoins réels et les objectifs précis d'hébergement de ces locaux.

En effet, une majorité de ce conseil semblait s'interroger sur la cohabitation envisagée entre de jeunes adultes et les résidents actuels de ce foyer.

Le groupe Démocrate-chrétien tient à rappeler qu'il reconnaît le travail accompli, jusqu'à ce jour, par l'association la Virgule et qu'il ne remet nullement en cause le soutien à cette dernière.

Toutefois, nous sommes forcés de constater que, depuis le début du projet de rénovation, les objectifs n'ont cessé d'évoluer. Allant de la rénovation avec la poursuite de l'activité actuelle, en passant par l'adjonction du projet d'hébergement de jeunes gens, pour finalement évoluer vers l'accueil de victime de violences domestiques.

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

Certes, les besoins d'hébergement d'urgence pour les victimes de ces violences sont une réalité et nous sommes favorables à l'augmentation de l'offre d'infrastructure y étant dévolue.

Toutefois, le dossier présenté actuellement ne semble pas avoir été suffisamment travaillé.

En effet, si l'on pouvait s'inquiéter du sort de jeunes adultes, il est nécessaire d'être encore plus prudent avec les modalités d'accueil de victimes. Il est indéniable que les personnes ayant eu à subir ce type de sévices ont, pour le moins, besoin de lieux adaptés, sécurisants et sécurisés.

Tant l'activité liée aux victimes que celle ayant trait aux personnes en rupture sont louables et remportent notre soutien. Toutefois, il serait judicieux de s'interroger plus avant sur la possibilité de leur cohabitation sous le même toit.

Aussi, nous souhaitons que l'affectation de ces éventuels nouveaux locaux soit plus clairement définie.

En l'état, nous ne pourrions pas accepter ce vote de principe.

Plusieurs solutions s'offrent à nous. La première serait le renvoi en commission. Notre groupe envisage une seconde, donnant plus d'autonomie à l'association. Un de mes colistiers va vous détailler ce projet.

M. FAVRE : Depuis plus de 9 mois, ce dossier fait des allers et retours entre deux commissions et on n'est pas près d'en finir selon l'intervention de M. Progin.

Si vous acceptez ce renvoi à la commission des travaux et constructions, cette dernière ayant estimé à deux reprises que les coûts devisés étaient trop élevés, il n'y a pas de raison qu'elle se dédise, et tout *sera paralysé*.

Afin d'essayer de débloquer la situation nous désirons vous soumettre la proposition suivante : la commune concède en droit de superficie pour une durée de 35 ans sa propriété route du Grand-Lancy occupée par l'association la Virgule. Elle lui attribue une subvention annuelle de l'ordre de Fr. 35'000.-- à Fr. 40'000.-- lui permettant d'emprunter pour financer les travaux de transformation, agrandissement qu'elle souhaite voir se réaliser.

Elle peut de ce fait entreprendre les travaux selon ses désirs et besoins sans avoir à les expliquer et justifier devant nos diverses commissions, étant la plus à même de les définir.

Elle pourra bénéficier du soutien et des compétences des techniciens de notre service des travaux qui connaissent parfaitement le bâtiment et pourront veiller à la pérennité de notre bien-fonds.

On pourrait se contenter d'une subvention en restant maître du bien-fonds, mais je trouve que leur accorder ce droit c'est un geste fort de reconnaissance pour le travail qu'ils accomplissent, être propriétaire même en droit de superficie, responsabilise et

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

donnera plus d'autonomie à la Virgule

Voilà je propose que le Conseil administratif se penche sur cette proposition en cas d'accord de votre part et fasse des propositions concrètes.

Mme BUUNK-DROZ : Je suis étonnée par cette proposition, je pense qu'en effet, il faut trouver une solution pour éviter ce va-et-vient et qu'on arrive maintenant à une réalisation.

Je trouve un peu difficile d'accorder à quelqu'un quelque chose qu'il n'a pas demandé. Je ne vois pas comment on pourrait procéder dans ce cas-là. Personnellement, je trouve qu'il faudrait déjà voter ce soir sur ce sujet. Je pense qu'il faut trouver une autre proposition pour sortir de l'impasse.

M. BAERTSCHI : Je suis content d'avoir d'autres propositions, le match de ping-pong que je redoute, en effet la commission a voté en disant, comme l'a dit très justement Mme Juillerat van der Linden, et je voulais corriger ce que M. Progin a compris. « Oui sur le principe, mais demande un réexamen du projet architectural », en d'autres termes, c'est un renvoi à la Commission des travaux et constructions, c'est comme cela que je l'ai compris.

Donc le projet a intéressé les commissaires, le besoin était réel, simplement en effet, tout cela a un coût, et je suis d'accord avec M. Favre pour dire qu'on risque d'arriver aux mêmes conclusions.

Personnellement, en tant que porteur du projet, je suis intéressé par cette ouverture qui permettrait évidemment de débloquer le sujet, je n'aimerais pas que mon collègue Chobaz, qui a sans arrêt plus de choses à faire dans ses commissions, doive arriver dans 2 ans, avec le 15ème projet. Personnellement, je suis ouvert, je trouve cette idée intéressante, je crois qu'il faudrait également la creuser, mais elle permettrait en effet de sortir de cette situation. A titre personnel, sans en avoir parlé avec mes collègues, je trouve que ce n'est pas une mauvaise idée.

M. AUGSBURGER : On a une proposition de M. Favre, de dire : on ne vote pas ce qu'on devait voter, mais on va voter autre chose. Personnellement, cela me gêne mais si M. Baertschi est d'accord dans cette voie, je me plie à la majorité de ce Conseil.

M. BAERTSCHI : C'est comme vous le dites, on ne vote pas ce soir parce qu'il faut qu'on refasse le projet

M. FAVRE : L'idée m'est venue assez tard suite au caucus de lundi, mais cela fait un moment qu'elle mûrit. Il faudrait qu'il y ait un projet d'arrêté qui soit établi par une commission qui peut être la Commission des affaires sociales ou la Commission de l'aménagement du territoire ou la Commission des travaux et constructions, ce serait au Conseil administratif de décider quelle commission devrait établir ce document, ensuite le proposer à l'une des commissions.

M. CHOBAS : Le Conseil administratif, unanime, n'est pas opposé sur le fonds à la proposition présentée si cela peut effectivement éviter le ping-pong. Je ne manifeste en effet pas beaucoup d'enthousiasme à retourner devant la Commission des travaux et constructions avec le même projet. Ce que je vous propose, si vous acceptez la proposition de M. Favre, c'est un renvoi au Conseil administratif pour qu'il étudie sa

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

proposition consistant à octroyer un droit de superficie sur le bâtiment à l'Association La Virgule, pour que celle-ci définisse le programme de travaux qu'elle entend réaliser, les objectifs qu'elle entend poursuivre, la Commune de Lancy n'intervenant pas dans le financement des travaux mais intervenant à travers un subventionnement destiné à assurer la prise en charge financière de l'investissement.

M. FAVRE : Voilà, il faut que la Virgule, qui n'a pas d'argent, aille dans une banque et dise : on a déjà un fonds de la commune, il nous faut Fr. 1,8 mio pour faire ces travaux et la banque a la garantie que la commune va payer chaque année. Elle n'aura pas de difficulté à trouver de l'argent.

M. PAGE : Je crois que le Conseil administratif devrait étudier la chose, revenir en Commission des affaires sociales pour donner un projet, après avoir contacté les intéressés de la Virgule, que les commissaires et les groupes aient le temps, je crois qu'il ne faut jamais revenir à une commission, mais avec une préparation du Conseil administratif.

M. CHOBASZ : Nous sommes d'accord avec la proposition de M. Page.

Mme BUUNK-DROZ : Je me rallie à la proposition de M. Favre.

***Vote de principe accepté à l'unanimité.***

**b) Divers**

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : Le président rappelle le vernissage, le 21 mars, de l'exposition Meli mel'eau. De nombreuses activités sont prévues cette année dans ce cadre et méritent le détour.

**12. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 9 mars 2006 -  
Rapporteur : Mme Martine CASUTT**

---

**Divers**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. Chobaz avise les membres de la commission que la commune soutient un membre du « Vélo-club Lancy » pour le montant de Fr. 2'000.--. Une somme analogue a été versée à un autre cycliste. La Présidente nous lit la lettre de remerciement qu'elle a reçu de M. Perizzolo, l'autre jeune sportif soutenu.

Elle nous informe que le Ski-Club Lancy invite ses membres ainsi que les commissaires à une soirée familiale qui aura lieu le 1er avril à l'école En Sauvy.

La Présidente demande si les commissaires ont des propositions de clubs ou d'institutions à auditionner. Elle songe au Club de Badmington ou à celui de Volleyball. On pourrait aussi faire une audition groupée des clubs de Karaté. La Présidente songe encore aux groupes de stretching ou de gymnastique pour femmes.

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

M. Chobaz informe que la prochaine séance de la commission des sports aura lieu le 11 mai. Une séance sera ajoutée avant cela pour parler du Stade de Lancy-Florimont. Il présentera aussi un logiciel informatique de recensement des installations sportives du canton.

Le Grand Conseil a voté le crédit de construction concernant le Collège du Rolliet, qui porte désormais le nom d'Aimée Stitelman. Le crédit de construction concernant la salle omnisports sera présenté directement à la commission des travaux et constructions. Le dossier est exactement le même et le Conseil municipal a déjà voté sur le principe. La construction du Collège va démarrer avant la fin du mois.

Un commissaire souhaite aborder un problème relatif au fonctionnement de la salle omnisports de l'école du Petit-Lancy. Le parking Louis-Bertrand n'est pas suffisamment indiqué et les personnes qui se rendent à des manifestations ayant lieu dans la salle omnisports garent leurs véhicules n'importe comment. Il faudrait demander aux groupes utilisateurs de signaler l'accès au parking par des panneaux indicateurs. M. Chobaz a aussi constaté ce phénomène. Le service des locations signale la possibilité d'utiliser le parking Louis-Bertrand. La seule difficulté est de localiser l'accès de ce parking quand on ne le connaît pas.

Un autre problème concernant la salle omnisports de l'école du Petit-Lancy est abordé. Pour laisser l'accès à la salle lors des cours du soir, la porte est maintenue ouverte par une cale en bois, lorsque celle-ci est enlevée, la personne qui donne les cours est obligée de remonter pour ouvrir la porte. M. Chobaz reconnaît qu'à l'heure actuelle, le problème n'est pas résolu, tous les usagers n'arrivent pas forcément à l'heure quand la porte est encore ouverte. Il n'est toutefois pas souhaitable que la porte reste ouverte à tout venant. On pensait résoudre ce problème par l'installation d'une caméra. Cela n'a semble-t-il pas fonctionné.

La Présidente demande si une minuterie ne pourrait pas être installée pour limiter les temps d'éclairage dans le même bâtiment. Parfois, l'intérieur du bâtiment est illuminé à 3 heures du matin. Une commissaire demande si l'éclairage ne fonctionne pas avec des détecteurs de présence. M. Chobaz répond que le crédit de ce bâtiment n'est pas encore bouclé, des aménagements sont donc encore possibles.

À la question concernant la réponse de la Fondation du Stade de Genève à la Ville de Lancy, il est répondu que le sujet sera traité par la commission des finances et logement.

**13. COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 13 mars 2006 -  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER****a) Maison de la sécurité – Présentation du projet retenu suite à l'appel  
d'offre pour un groupe de mandataire**

=====  
M. AESCHBACHER présente le sujet (cliché) : M. Lance informe les commissaires que la procédure AIMP est arrivée à son terme et que ce soir nous avons le privilège de voir le vainqueur du concours.

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

Il est noté que le projet retenu répondait aux attentes initiales, soit notamment la hauteur du garage étudiée pour laisser venir des véhicules avec des bras.

Tous les commissaires sont unanimes sur l'esthétique et la fonctionnalité de ce projet. Seul un petit souci se posait sur le polycarbonate soit la partie externe de l'enveloppe du bâtiment, mais il est répondu qu'il est facile de nettoyer, voire remplacer ce type de matériaux.

Il est également tenu compte dans ce projet d'une certaine marge de progression des besoins des différents corps de sécurité. La prochaine étape consistera en une demande de crédit d'étude au Conseil municipal, ce qui permettra ensuite aux mandataires de déposer une requête en autorisation de construire.

**b) Divers**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Un commissaire demande ce qu'il en est de la possibilité d'introduire des macarons au Petit-Lancy. Il lui est répondu que le Conseil administratif va à nouveau mandater un bureau dans ce sens. La première demande ayant été refusée par l'OCM qui estimait que cette zone ne répondait pas aux critères.

M. Lance signale que la commune a été contrainte de mandater une société privée pour patrouiller la nuit et le week-end dans les préaux des écoles, notamment des Palettes et En Sauvy, afin d'agir contre le vandalisme en constante augmentation.

Il précise également que des réunions ont lieu régulièrement entre les différents intervenants, à savoir les ASM, les ilotiers, les travailleurs sociaux afin de gérer au mieux cette situation.

**14. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – Séance du 16 mars 2006 -  
Rapporteuse : Mme Marceline DILONARDO****a) Présentation du plan de gestion des prairies dignes d'intérêt par  
M. Sébastien Beuchat du Bureau Ecotec Environnement SA**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Les travaux du tram ayant nécessité l'abattage de nombreux arbres, une mesure compensatoire a été décidée.

Grâce à une partie de la somme allouée à ces travaux de renaturation, M. Beuchat, géologue et biologiste a été mandaté pour établir un rapport d'expertise et un plan de gestion des prairies.

Plusieurs communes, à la suite de Lancy, qui est précurseur, se sont lancées dans des études analogues.

M. Beuchat présente de manière résumée le document remis aux commissaires :

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

1<sup>ère</sup> phase : inventorisations de la faune et de la flore des trois sites de la commune (les parcs Chuit, Bernasconi et Navazza),

2<sup>ème</sup> phase : évaluation des différentes composantes : leurs qualités et leurs points faibles afin d'améliorer la biodiversité.

3<sup>ème</sup> phase : proposition de mesures ponctuelles concrètes.

- l'une de ces propositions est l'abattage, déjà en cours, des robiniers le long de l'Aire. (Le robinier étant un arbre exotique, d'une espèce envahissante qui colonise le terrain et supprime les espèces locales). De plus, aucune espèce animale n'est liée à ces arbres. Cela provoque une perte pour la diversité ;
- une autre concerne la gestion des publics telle que la pose de panneaux d'informations et de sensibilisation. Une restriction d'accès de certaines zones ne semble pas appropriée pour les parcs de Lancy.

Par ailleurs, le Service des parcs, promenades et maintenance connaît déjà l'existence d'espèces rares, telles que les orchidées, avant l'étude. Certaines zones sont déjà protégées par des marquages. En résumé, les parcs étudiés regroupent une bonne diversité florale.

En ce qui concerne les espèces animales, le groupe des coléoptères est le plus grand. On a recensé 25 espèces en tout. La plus grande partie se trouve au parc Bernasconi, en raison de la présence d'un cordon boisé. Certaines espèces sont également inscrites sur la liste rouge.

Les orthoptères, quant à eux, apprécient des structures diversifiées, espèce bien représentée au parc Chuit. En ce qui concerne les papillons : 13 espèces ont été recensées, et 17 espèces sont potentiellement présentes. En comparaison, au Moulin-de-Vert, on a recensé entre 60 et 70 espèces. Les vertébrés sont représentés par le lézard des murailles, le triton alpestre et les chauves-souris. Des renards se déplacent aussi le long de l'Aire. Quant aux fouines, elles délaissent les zones agricoles au profit des zones villas ! Quant aux oiseaux : présence du rouge-queue à front blanc qui est une espèce d'oiseaux liée aux zones périurbaines.

D'autres renseignements peuvent être extraits de la base de données cartographiques existante au niveau canton.

Les 3 parcs peuvent continuer à être considérés comme zones de délasserment. L'accueil du public doit être accompagné par des panneaux d'information et des programmes de sensibilisation, en collaboration, par exemple avec Pro Natura.

Le Service des parcs, promenades et maintenance, le Service des forêts et M. Beuchat associés à cette démarche, réfléchissent à une nouvelle signalisation, en commençant par le parc Navazza, puis celui de Louis-Bertrand. Des fiches précises seront rédigées par le mandataire qui devra être présent durant la première année de mise en place. Après cela, la commune sera autonome.

Dans la discussion qui suit l'exposé, il est évoqué par M. Beuchat et par des commissaires d'élargir la sensibilisation du public par le biais du concept « nature en ville », déjà pratiqué par quelques entreprises telles que Rolex ou les SIG de GE.

- par un tous-ménage
- par « Le Lancéen »
- via les écoles

Les jardiniers du Service des parcs, promenades et maintenance étant déjà sensibilisés à ces sujets, et par leurs qualifications, ils sont souvent amenés à

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

expliquer aux citoyens leur façon d'entretenir les prairies concernant par exemple la fauche retardée afin de ne pas déstabiliser la faune qui y vit.

Il faut encore savoir - et ce sera le mot de la fin concernant ce point - que c'est la partie artificielle du parc Navazza qui nécessite le plus de soins.

**b) Statistiques 2005 en matière de gestion des déchets et état de la situation sur les points de récupération enterrés**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Si le pourcentage de récupération pour 2005 est disponible, il manque encore des chiffres dépendants du Canton. La quantité des ordures ramassées a diminué de 0,35 %. Les habitants de la Ville de Lancy ont fourni 233 kilos de déchets par personne, ce qui représente donc une baisse de 0,37 % par rapport à 2004. Le taux de récupération est passé à 39,72 %. On est donc encore juste en dessous du taux de 40 % et du taux de 45 %, fixé comme objectif cantonal avant les mesures coercitives telles que la taxation des sacs poubelle.

En détail :

La récupération du papier et du verre est en augmentation.

- La récolte des objets en « Pet » recule (pour des raisons inconnues).
- Les quantités d'aluminium et de fer-blanc ont augmenté de 3,5 %. Elles sont maintenant récoltées ensemble, puis triées et séparées en usine.
- La récolte des capsules de café en aluminium a connu une très forte progression : elle est de 86 %, ce qui représente 12,8 tonnes.
- Cette récupération a été mise en place par l'entreprise Nestlé qui a lancé le produit « Nespresso » et c'est elle qui prend en charge le financement de cette récupération. Elle a ciblé sa publicité sur la sensibilisation de sa clientèle à la récupération. Les communes fournissant la logistique et la main d'œuvre.

A noter qu'il serait intéressant de connaître le taux de récupération par rapport au nombre de capsules vendues.

Concernant la récupération des textiles. Le prix des textiles a chuté et les coûts de la récolte ont augmenté en raison de cette situation. Le sujet est traité par l'Association des communes genevoises.

Emmaüs, qui a une structure adaptée, est en charge de la récolte et de la redistribution entre les différentes œuvres caritatives.

Les communes participent désormais pour moitié au financement de la récolte, qui permet aussi d'alimenter les magasins d'entraide et cela coûte moins cher que l'incinération aux Cheneviers, à Fr. 250.-- la tonne.

Une fiche de l'Agenda 21 communal prévoit une « tolérance-zéro pour le ramassage des déchets entreprises ». Cette fiche n'a pas encore été mise en action. Il y a en effet à Genève une multitude de façons de procéder, soit pratiquement une par commune.

Le processus d'une réglementation unique devrait être mis en place dès janvier 2007. Il faut être attentif cependant à ce que les entreprises ne se sentent pas agressées financièrement et ce changement de pratique ne peut se faire du jour au lendemain.

**Séance ordinaire du 30 mars 2006****c) Divers**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Un nouvel espace de récupération cantonal à l'avenue de la Praille (près de l'ancien Brico-loisirs) sera inauguré lundi 20 mars. Il accueillera notamment les déchets verts. Un autre espace de récupération est prévu à Bellevue.

M. Chobaz avait annoncé, il y a quelques mois, l'installation de quatre points de récupération communaux :

- aux Communes-Réunies, l'autorisation de construire n'ayant pas été obtenue au niveau fédéral, ce projet intervenant dans le cadre des travaux du tram, a été abandonné ;
- les trois autres points ont été réalisés ;
- un nouvel endroit a été trouvé au chemin des Fraisiers, en bordure du terrain de football.

Les travaux sont en cours.

Les immeubles, où sont logés Caritas et Cité-joie, ne possèdent pas d'espaces pour la trentaine de conteneurs de récupération. Après le rejet d'un premier projet, M. Deschenaux a proposé une déchetterie enterrée pour les ordures non ménagères et destinées également aux habitants de tout le quartier. Un budget est disponible dans le cadre du chantier du tram pour une grande partie des frais de génie civil et Caritas est prêt également à s'engager financièrement. Les bennes seront louées par la commune qui prend en charge la récupération.

Présentation par M. Chobaz de la revue « Développement durable » avec possibilité de s'inscrire si des commissaires sont intéressés. Elle existe depuis trois ans et a la réputation d'être la meilleure de Suisse.

En réponse à des riverains :

- la roseraie, située derrière la nouvelle école du Pt-Lancy, actuellement entourée de barrières peu esthétiques est souvent à terre, les plants sont encore sous garantie, ils resteront protégés jusqu'en automne 2006.
- des arbres seront plantés dans le préau de la même école. Le choix final des essences revient aux architectes. Il est question de magnolias ou de frênes.

M. Chobaz informe que des citoyens ont écrit pour se plaindre de l'abattage sauvage d'arbres en divers endroits :

- aux Fraisiers : ces abattages étaient nécessaires parce qu'ils étaient déstabilisés suite au passage de Lothar.
- à En Sauvy : des peupliers étaient creux et pourris, et des acacias avaient séché.
- idem aux Palettes, concernant l'abattage d'un peuplier fissuré en deux. Le Service des forêts a ordonné son abattage selon l'article 11 de la loi permettant des abattages urgents (sans parution dans la Feuille d'avis officiels).

Il est important de savoir que la commune n'abat pas des arbres par pur plaisir, mais par absolue nécessité.

Renforcement de l'éclairage au niveau de la Poste des Palettes dans le passage qui mène à l'école. Le Service des parcs et promenades attend une proposition des SIG.

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

Autre problème de manque d'éclairage au niveau de la place de jeux au chemin des Fraisiers.

**15. PRESENTATION DES COMPTES 2005**

M. LANCE : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, au nom du Conseil administratif, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter les comptes 2005 de notre Ville.

Les perspectives économiques s'améliorent. Les mesures conjoncturelles font état d'une progression du PIB de l'ordre de 2 % pour 2006 et l'effet devrait normalement se faire sentir au niveau des recettes fiscales. Pour 2005 déjà, comme nous le verrons après, la fiscalité a progressé favorablement mais d'une façon prépondérante par l'enregistrement de correctifs positifs correspondant aux estimations des années antérieures. Dans ce contexte, nos comptes affichent une fois de plus un résultat excédentaire dû à une vue prudente des recettes fiscales, induisant une maîtrise budgétaire des charges. La charge financière est également inférieure au budget, suite à des travaux d'investissements non réalisés. Un ajustement des taux de provisions sur débiteurs fiscaux et estimations a également contribué au résultat positif, ceci malgré l'amortissement extraordinaire enregistré sur notre participation à la construction du stade de Genève ainsi que l'enregistrement d'une provision sur le prêt que nous avons octroyé à la Fondation du même nom.

**Tableau 1 :**

Les revenus, sans les immeubles, s'inscrivent à Fr. 75,25 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 68,97 millions, soit un écart favorable de Fr. 6,28 millions.

Le total des charges s'inscrit à Fr. 78,39 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 72,44 millions, soit un dépassement net de Fr. 5,95 millions.

Compte tenu de ces éléments et du résultat du patrimoine financier s'élevant à Fr. 4,85 millions, **l'excédent de recettes total s'élève à Fr. 1,71 million.**

**Tableau 2 :**

Pour une meilleure interprétation de ce résultat, je vous donne ci-après, sa décomposition en écarts en partant du résultat net du budget 2005 :

Résultat net du budget 2005	0.62 mio
Ecarts sur les dépenses :	
- Provision sur le prêt accordé à la Fondation du Stade de Genève	-3.00
- Amortissement de la participation à la construction du Stade de Genève	-2.50
- Effet net des pertes s/débiteurs fiscaux et prov. fiscales	-1.43
- Intérêts passifs, subventions accordées, autres amortissements et divers	1.96

Excédent de revenus :

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

- Impôts, Fonds de péréquation et TPC	3.16
- Autres revenus divers et des biens, subv. et allocations	1.50
- Indemnité suite démolition bâtiment Rapin	<u>1.40</u>
Résultat final 2005	<u>1.71</u> mio

**Tableau 3 :**

En regard du budget 2005, par nature, nous relevons les écarts positifs et **importants** suivants :

**CHARGES :**

- Des intérêts passifs plus faibles que prévus	- 0.88 mio	17.27%
- Un disponible sur les biens, services et marchandises	- 0.69 mio	3.40%
- Des subventions accordées moins élevées que prévues	- 0.56 mio	6.90%

**PRODUITS :**

- Un gain par rapport au budget sur le poste impôts	+ 3.16 mios	5.25%
- Un gain sur le poste « Revenus divers » dû principalement à une diminution de la provision pour estimation de l'impôt des personnes physiques, suite au changement au 31.12.2005 de la base de calcul de cette provision.	+ 2.64 mios	67.25%

**Tableau 4 :**

En ce qui concerne, les écarts défavorables, il faut relever un fort dépassement dans le poste des amortissements. La hausse des charges dans ce poste est essentiellement due à :

- premièrement à l'amortissement de la participation à la construction du Stade de Genève, ainsi que de la constitution d'une provision pour perte sur le prêt accordé à la Fondation du Stade de Genève (CHF 5.5 mios).
- Et deuxièmement, une hausse des provisions fiscales notamment sur les personnes physiques, induite par une forte augmentation du reliquat sur les personnes physiques au 31.12.2005. Cette hausse des provisions fiscales est néanmoins atténuée par un changement de la base de calcul des provisions fiscales au 31.12.2005 (Fr.3.19 mios).

Cela étant, examinons maintenant en détail les différents éléments que constituent les comptes 2005 :

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT

**1.1. LES REVENUS****Tableau 5 :**

Leur total, en tenant compte du résultat net du patrimoine financier, s'élève à Fr. 80,10 millions contre Fr. 71,39 millions aux comptes 2004, et Fr. 73,05 millions au budget 2005. L'écart favorable par rapport au compte 2004 est de Fr. 8,71 million ou de 12,21 %.

**Séance ordinaire du 30 mars 2006****Tableau 6 :**

Comme vous le savez, l'essentiel de nos revenus provient du produit de l'impôt communal. En valeur de production brute, cette rubrique évolue comme suit en ce qui concerne les personnes physiques :

AUX COMPTES 2004	46.01 mios (+ 1.78 %)
AUX COMPTES 2005	49.58 mios (+ 7.74 %)
AU BUDGET 2005	48.06 mios
AU BUDGET 2006	48.14 mios

**Tableau 7 :**

Nous constatons une progression de 7,74 % de la production brute globale des personnes physiques par rapport à nos comptes 2004. Cette progression doit être néanmoins analysée avec prudence. En effet, si nous replaçons les correctifs des années précédentes (2002 à 2004) dans leur exercice comptable respectif, nous constatons que la progression des personnes physiques entre les exercices fiscaux 2004 et 2005 n'est plus que de 0.99 %.

Ceci appelle les commentaires suivants pour les comptes 2005 :

La production 2003, à ce jour, a été notifiée à raison de 96,8 %, le solde restant une estimation. Par rapport à l'estimation initiale figurant dans les comptes 2003, la production 2003 enregistre un écart positif en 2005 de Fr. 972'853.-- ou de + 2.68 %.

La production 2004, à ce jour, a été notifiée à raison de 84,3 %. Il est fait état pour l'instant d'une augmentation estimée de Fr. 1'113'280.-- ou 3.16 % en regard de la production estimée en 2004. Il faut relever toutefois que l'incertitude, qui affecte encore les productions 2003 et en particulier 2004, se reportera encore sur les comptes 2006. Compte tenu des différentiels positifs, nous avons décidé de réduire la provision pour estimation de la production de 20 % à 15 %, qui nous couvre encore largement pour le risque de fluctuation intempestive des estimations.

L'estimation de la production 2005, en tenant compte du correctif inhérent à l'année 2004, montre une progression de Fr. 876'926.-- ou 2,41 % par rapport à l'exercice fiscal 2004.

Dans tout cela, il y a une certitude : c'est l'impôt à la source car il est perçu de manière directe et sans reliquat. Celui-ci enregistre néanmoins une diminution de Fr. 468'080.-- ou 4,44 % par rapport au chiffre 2004, à Fr. 10,08 millions, et représente 20,33 % de la production brute globale.

Compte tenu des impôts sur les prestations en capital, de l'impôt à la source et de la reclassification des correctifs concernant l'exercice 2002, l'impôt 2005 des personnes physiques, par rapport à l'exercice fiscal 2004 ainsi corrigé, progresse de 0.99 % comme déjà signalé précédemment.

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

Le reliquat, quant à lui, marque une augmentation substantielle : il s'établit à Fr. 28,41 millions alors, qu'à fin 2004, il était de Fr. 16,62 millions. Cette augmentation est due à une modification des bases de répartition établie par l'Etat. Dès 2007, le reliquat devrait être attribué aux communes sur une base directe.

Ce montant, qui représente 57 % de la production brute globale des personnes physiques, constitue toujours un risque de récupération. Nous avons néanmoins décidé de réduire la provision sur reliquat de 50 % à 40 % que nous estimons suffisante pour faire face à d'éventuelles pertes futures.

**Tableau 8 :**

L'impôt communal qui frappe les personnes morales évolue quant à lui comme suit en terme de production brute :

AUX COMPTES 2004	4.01 mios	(+21.07 %)
AUX COMPTES 2005	4.69 mios	(+17.13 %)
AU BUDGET 2005	2.92 mios	
AU BUDGET 2006	3.23 mios	

**Tableau 9 :**

Nous constatons une progression de 17,13 % de la production brute globale des personnes morales par rapport à nos comptes 2004. Cette progression doit également être analysée avec prudence. En effet, si nous replaçons les correctifs des années précédentes (de 2002 à 2004) dans leur exercice comptable respectif, nous constatons que la progression nette des personnes morales entre les exercices fiscaux 2004 et 2005 n'est plus que de 1,18 %.

Nous enregistrons un correctif d'estimation sur l'année fiscale 2003 de Fr. 150'803.- soit + 5,54 % par rapport à ce qui avait été initialement reconnu dans les comptes 2003.

L'estimation de la production 2004 quant à elle progresse de Fr. 561'391.-- soit +17,27 % par rapport à l'estimation initiale reconnue dans les comptes 2004.

L'estimation de la production 2005, par rapport à l'estimation corrigée de 2004, quant à elle, progresse de Fr. 170'171.-- ou 4,47 %.

**Tableau 10 :**

Quant à la taxe professionnelle, elle se présente de la façon suivante :

AUX COMPTES 2004	6.16 mios	(+ 2.60 %)
AUX COMPTES 2005	6.47 mio	(+ 5.02 %)
AU BUDGET 2005	6.11 mios	
AU BUDGET 2006	6.11 mios	

Le résultat 2005 est conforme à une situation courante, avec quelques corrections sur l'année antérieure compensées positivement par la venue de nouvelles entreprises.

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

Examinons plus rapidement d'autres sources de revenus. Elles évoluent de la manière suivante :

**Tableaux 11 à 15 :**

- les revenus divers se sont établis à Fr. 6,56 millions contre Fr. 4,13 millions en 2004. Cette hausse est en grande partie due à la diminution de la provision pour risque d'estimation de l'impôt courant sur les personnes physiques, suite au changement de base de calcul de cette provision au 31.12.2005,
- les loyers du patrimoine administratif ont atteint la somme de Fr. 3,19 millions contre Fr. 3,05 millions en 2004;
- le fonds de péréquation intercommunale nous procure Fr. 2,55 millions contre Fr. 2,51 millions en 2004 et Fr. 3,05 millions au budget 2005; ce fonds, je vous le rappelle, est alimenté par 20 % des recettes des personnes morales et est ensuite réparti entre les communes;
- le fonds d'équipement communal, alimenté par le quart des bénéfices sur les ventes et adjudications immobilières, nous a permis de percevoir la somme de Fr. 1,22 million contre Fr. 1,06 million en 2004. Le budget 2005 prévoyait un montant de Fr. 1,14 million.
- le produit des intérêts se situe à Fr. 0.28 mio contre Fr. 0.20 mio en 2004. La hausse est essentiellement due à l'intérêt obtenu suite à une opération de dépôt à court terme.

**1.2. LES CHARGES****Tableau 16 :**

Leur total s'élève à Fr. 78,39 millions en 2005 contre Fr. 65,34 millions en 2004, soit une augmentation de Fr. 13,05 millions ou 19,98 %.

Par rapport au budget 2005, les charges aux comptes 2005 sont en hausse de Fr. 5,96 millions ou 8,22 %, hausse expliquée notamment par l'augmentation du poste « amortissements du PA ».

Les postes essentiels des dépenses du patrimoine administratif sont les suivants :

**Tableaux 17 à 24 :**

Charges de personnel : Fr. 19,24 millions en 2005 soit une légère diminution de Fr. 0,10 million par rapport au budget 2005.

Biens et services : Fr. 19,66 millions en 2005 contre Fr. 18,24 millions en 2004, soit une augmentation de Fr. 1,42 million ou 7,77 %. En regard d'un budget 2005 de Fr. 20,35 millions, les dépenses en biens et services sont cependant inférieures de Fr. 0,69 million.

Amortissements du PA : Fr. 16,72 millions en 2005 contre Fr. 11,13 millions en 2004 et Fr. 12,06 millions au budget 2005. La hausse de ce poste est en grande partie imputable à l'amortissement de la participation de la Ville de Lancy dans la construction du Stade de Genève, ainsi qu'à la constitution d'une provision pour perte sur le prêt accordé à la Fondation du Stade de Genève, pour un total de Fr. 5,6 millions.

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

Subventions : Fr. 7,49 millions en 2005 contre Fr. 7,11 millions en 2004, et Fr. 8,05 millions au budget 2005.

Dédommagements versés aux collectivités publiques (SIS, Evaux, ACG, SIACG, frais de perception de l'impôt, etc.) : Fr. 4,68 millions en 2005 contre Fr. 4,45 millions en 2004 et Fr. 4,56 millions au budget 2005.

Intérêts passifs : Fr. 4,21 millions en 2005 contre Fr. 3,98 millions en 2004. Le budget prévoyait la somme de Fr. 5,09 millions, soit une économie de Fr. 0,88 million. Cette réduction de charges provient pour l'essentiel d'un moindre appel à l'emprunt en raison, d'une part, des excellents résultats enregistrés en 2004 et, d'autre part, de dépenses d'investissements retardées ou différées dans le temps.

Compensation financière aux communes frontalières : Fr. 2,05 millions en 2005, contre Fr. 1,78 million en 2004.

Amortissements du PF : Fr. 4,33 millions en 2005 contre Fr. 0,11 million en 2004 et Fr. 1,11 million au budget 2005. La hausse de ce poste est due à l'augmentation de la provision pour pertes sur les débiteurs fiscaux des personnes physiques, suite à une hausse importante du reliquat des personnes physiques au 31.12.2005.

**2. DETTE COMMUNALE****Tableau 25 :**

La dette communale est passée de Fr. 105,75 millions au 31 décembre 2004 à Fr. 109,25 millions douze mois plus tard, soit une augmentation de Fr. 3,5 millions. Les mouvements suivants ont été enregistrés :

- a) remboursements d'emprunts à court et long termes venus à échéance pour Fr. 14 millions
- b) amortissements financiers pour Fr. 1,50 million
- c) nouveaux emprunts pour Fr. 19 millions.

**Tableau 26 :**

Le taux moyen de la dette s'est établi à 3,60 %. Le dernier emprunt 2005, de Fr. 16 millions, ayant été contracté à 2,495 % sur 10 ans fixe.

**3. LE COMPTE D'INVESTISSEMENT****Tableau 27 :****Les crédits votés :**

En 2005, le Conseil municipal a voté les crédits bruts suivants à charge du compte des investissements :

- au patrimoine administratif Fr. 13,91 mios
- au patrimoine financier Fr. 2,65 mios de recette brute
- soit un total net de Fr. 11,26 mios

Parmi les importants crédits votés au patrimoine administratif, citons :

- la rénovation de l'école du Bachet pour un montant de Fr. 4,50 mios

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

- la rénovation de l'ancienne école primaire du Petit-Lancy pour un montant de Fr. 2.80 mios
- la construction du passage sous route à l'avenue des Communes-Réunies pour un montant de Fr. 2,14 mios
- le réaménagement de la chaussée et la reconstruction de nouveaux collecteurs au chemin des Mouilles pour un montant de Fr. 0,70 mio

Du côté du patrimoine financier, deux recettes ont été votées, une pour la vente de la villa sise au chemin des Verjus 61 pour Fr. 2,30 mios et l'autre pour le transfert au patrimoine administratif de la villa sise au Vieux chemin-d'd'Onex 7 pour Fr. 0,35 mio.

**Tableau 28 :****Les dépenses effectives**

En 2005, nous avons effectivement dépensé la somme brute de Fr. 22,04 millions contre Fr. 41,24 millions prévus au budget, soit un écart de Fr. 19,20 millions de non dépensés. 50% de l'écart est dû à des retards apportés à la réalisation de nombreux projets, liés notamment à des procédures administratives ou encore à des décisions différées et 50 % à des différences d'estimations par rapport au budget de l'année.

La répartition s'est faite de la manière suivante :

- a) Fr. 20,42 millions pour le patrimoine administratif, en regard d'un budget de Fr. 34,86 millions;
- b) Fr. 1,62 million pour le patrimoine financier, pour un budget de Fr. 6,38 millions.

**Tableau 29 :**

Le montant de Fr. 22,04 millions dépensé a été couvert comme suit :

autofinancement par les amortissements	Fr.	13,72 millions
subventions et recettes diverses	Fr.	4,57 millions
utilisation des réserves déjà encaissées	Fr.	<u>- 1,78 million</u>
Total	Fr.	16,51 millions

soit une insuffisance de financement de Fr. 5,53 millions compensée en partie par les résultats 2005. Au final, la dette augmente de 3,5 millions.

**4. CONCLUSION**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Bien entendu, le Conseil administratif se félicite de ce nouveau résultat excédentaire dû principalement à une estimation prudente des recettes fiscales, induisant une maîtrise budgétaire des charges.

En effet, la progression effective des recettes fiscales 2005 par rapport aux comptes corrigés des années précédentes nous confirme notre vue prudente dans le cadre de cet exercice et du suivant. L'Administration Fiscale Cantonale nous promet une amélioration de la personnalisation des estimations des recettes fiscales selon des critères propres à notre commune et surtout à une meilleure efficacité et une stabilité à long terme des renseignements fournis pour les années à venir.

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

La conjoncture en Suisse semble prendre un chemin positif, mais entraînant dans sa foulée une augmentation des taux d'intérêt, due à une anticipation de la reprise inflationniste. Cette évolution positive de la conjoncture nous laisse augurer une progression linéaire de nos recettes fiscales, en tenant compte également de l'augmentation de notre population et de l'implantation sur notre territoire de nouvelles entreprises ces prochaines années.

Au niveau des investissements, nous constatons une nouvelle fois le décalage entre le montant réellement dépensé (22 millions) et le montant brut qui était prévu au budget (41 millions). Ce phénomène engendre des économies, en regard du budget 2005, sur les charges financières et sur la stabilisation de la dette.

En tant qu'autorités, nous sommes face à un nouveau tournant du développement de la Ville de Lancy qui s'intègre de façon naturelle à celui de la région genevoise dont l'intérêt évident profite à chacun d'entre nous.

A cet effet, il est de notre responsabilité, en tant qu'autorités, de mettre à disposition de notre population et de nos entreprises des infrastructures qui répondent à leurs besoins et satisfaire ainsi une certaine qualité de vie sur le plan environnemental et socio-culturel.

Au vu de ce qui précède, la question d'une baisse des centimes additionnels ne se pose pas. Nous restons convaincus, qu'avec une gestion prudente et planifiée des finances communales, nous devrions pouvoir faire face à nos besoins croissants sans pour autant accroître la charge fiscale.

La Ville de Lancy est une commune solide sur le plan financier et nous comptons poursuivre dans cette voie, ce qui nous permettra d'affronter l'avenir avec confiance. Nous disposons de provisions en l'état suffisantes pour faire face à toute dégradation temporelle de la situation économique.

Tout ceci autorise le Conseil administratif et votre Conseil à poursuivre les objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir :

- continuer à mettre l'accent sur l'entretien des bâtiments et des espaces publics communaux ;
- compléter et poursuivre le renouvellement des équipements mis à disposition de la population ;
- investir dans les infrastructures en rapport avec le développement de nouveaux quartiers et répondre ainsi à des besoins clairement exprimés ;
- satisfaire enfin de manière plus générale aux besoins prépondérants de la population afin de favoriser son intégration dans la cité.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'en ai terminé. Mais avant de renvoyer à la commission des finances et logement l'examen des comptes 2005, je voudrais encore profiter de l'occasion pour remercier le Service financier pour son excellent travail et, plus particulièrement son chef, M. Jean-Michel KAESER, pour le professionnalisme dont il fait preuve et le soutien qu'il donne à l'autorité administrative. Je remercie également l'ensemble du personnel pour son appui et l'effort constant qu'il a fourni tout au long de l'année et je lui exprime, ainsi, toute la gratitude du Conseil administratif.

**Séance ordinaire du 30 mars 2006****16. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. ERETZIAN : Je suis heureux d'avoir pris enfin connaissance de la lettre de la fondation du Stade de Genève, qu devait nous être communiquée en Commission des finances et logement comme nous l'avait promis ici-même M. Chobaz.

Vu que M. Lance n'a pas estimé si important de nous la communiquer puisqu'il a annulé la Commission des finances et logement en mars.

Est-ce qu'il faut la presse parle de ce qu'il se passe pour que M. Lance nous divulgue le contenu de la lettre ?

Mais je m'étonne que le Conseil administratif décide lui-même de la décision à prendre alors que les décisions financières sont exclusivement du ressort des Conseillers municipaux, et d'autant dans ce cas.

Par conséquent, je demande à M. le Président de la Commission des finances et logement de bien vouloir mettre ce sujet à l'ordre du jour afin de donner au Conseil administratif la position face à ce créancier.

M. AESCHBACHER : J'aimerais demander à l'huissier de ce Conseil municipal de remettre à M. le Maire, selon la loi sur l'exercice des droits politiques, la lettre contenant le lancement du référendum par le groupe Libéral et le groupe Radical.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Deux démissions ayant été enregistrées au sein de notre groupe, je vous informe en son nom des modifications y consécutives au sein des commissions :

M. Simkhovitch rejoindra la commission des finances et logement et celle de l'administration, des affaires économiques et de la communication.

En ce qui concerne la culture et les sports, ces deux commissions ne se réunissant pas avant le prochain Conseil municipal, nous ne suppléerons pas momentanément aux vacances et attendrons la prestation de serment de la remplaçante de Mme Schmid.

Mme CASUTT : M. le Président, vous vous êtes écrié contre des rapports trop longs, je trouve qu'il est encore plus indigeste d'avoir des interventions interminables.

M. ZEHFUS : Samedi après-midi 25 mars, a eu lieu au Terrain d'aventures du Petit-lancy, la fête traditionnelle du Bonhomme hiver. Moment convivial, malgré le temps maussade, pour les enfants, les parents et tous les participants. Cette manifestation a été magnifiquement organisée par des animateurs/trices très professionnels, épaulés par des moniteurs efficaces. Je n'oublie pas un comité de gestion « emmené par la Présidente (Martine) et tout le comité, y compris d'anciens membres de ce comité.

Peu ou pratiquement par de Conseillers municipaux à cette manifestation, je n'ai pas été présent tout l'après-midi. Merci à notre Conseiller administratif préféré de sa présence mais un petit « bémol ».

Jusqu'en avril 2005, j'étais le délégué du Conseil municipal au Terrain d'aventures du Petit-Lancy. Malgré ma requête, mon ancien groupe m'a retiré cette tâche. Depuis, j'ai assisté officieusement à presque toutes les séances de comité et autres sorties avec ce même comité. Le nouveau délégué du groupe Socialiste n'a pas encore, à ma

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

connaissance, daigné se faire connaître et assister aux séances. A l'image d'une majorité de son groupe, il se moque éperdument du travail d'un comité exemplaire.

Je suggère au groupe Socialiste de désigner comme délégué, s'il est d'accord, notre nouveau Conseiller municipal, bienvenue Michel, il connaît très bien le Terrain d'aventures du Petit-Lancy.

On parle très souvent au sein de ce Conseil municipal de la problématique des voitures en infraction à la LCR (parkings) et du je m'enfoutisme des conducteurs.

En arrivant ce soir, j'ai remarqué une voiture foncée, de marque allemande, très mal parquée. De plus, elle gêne l'accès à la case réservée aux handicapés.

L'exemple venant de haut, comment peut-on être élu à l'Exécutif et se moquer des lois. Je pense que le propriétaire se reconnaîtra. A bon entendeur.

Mme DILONARDO : J'ai une invitation du Lancy-Basket qui organise un tournoi des sélections suisses basket-ball dans la salle omnisports du Petit-Lancy, école mécanique, le Cepta. On est invité pour un ou deux matchs. Cela est organisé par le Lancy-Basket, sous la responsabilité du Suisse Basket-ball en partenariat avec l'association cantonale genevoise du basket amateur.

J'ai pu constater, en promenant mon chien, au parc Louis-Bertrand que le grand toboggan jaune, la matière qui le recouvre se détache par endroit, et qu'il y a un danger pour les enfants qui descendent le toboggan.

M. FAVRE : Suite à l'intervention de M. Eretzian, dans sa jeunesse, il a dû lire l'Avare de Molière, et cela a dû le marquer « ma cassette, macassette ». Il commence sérieusement à me gonfler avec ces Fr. 100'000.--. Au mois de juin 2005, l'entier des survivants responsables de la Fondation du Stade sont venus devant ce Conseil municipal expliquer qu'ils étaient exsangues, qu'ils n'avaient plus vraiment d'argent, qu'ils étaient à la limite de déposer le bilan.

Suite à cette séance, on leur a remonté un peu le moral, ils ont tenu bon, et ils ont pu organiser le match Angleterre-Argentine, ils peuvent organiser un match Brésil contre la Nouvelle Zélande, ils font des efforts désespérés pour essayer de survivre. Je vous signale que le centre commercial rapporte passablement d'argent au niveau des emplois sur la commune, les recettes grâce à la taxe professionnelle.

Je crois qu'on peut être un peu discret plutôt que d'aller se lamenter dans les journaux, contrairement à ce que vous dites, à mon avis, c'est vous qui avez choisi la presse, d'aller donner une image déplorable de notre commune pour Fr. 100'000.--, alors qu'on était prêts à faire des efforts, il y a 9 mois, de remettre un peu d'argent, dont le Président, il y a de cela 2 ans, je crois qu'il faut être un peu cohérents. Je ne sais pas si vous voulez exécuter cette fondation, il faut le dire, ayez le courage de le faire. En l'exécutant, on veut que ce stade soit remis aux enchères pour Fr. 100'000.--

Mme BUUNK-DROZ : J'aimerais partager avec vous une inquiétude qui est lancinante déjà depuis un certain temps. Nous voyons tous nos plus jeunes Conseillers municipaux démissionner les uns après les autres. Je n'ai pas de solution, j'aimerais simplement partager cette inquiétude avec vous. Que pouvons-nous faire ? Parce que

**Séance ordinaire du 30 mars 2006**

la situation ne va pas s'arranger. Actuellement, les jeunes voyagent beaucoup, tout le monde voyage beaucoup plus, on se déplace souvent. Comment arrivons-nous à avoir un Conseil municipal plus ou moins stable pendant 4 ans, dans les conditions que nous vivons.

Je ne sais pas si c'est une réflexion à partager avec les autorités cantonales, mais je tenais ce soir à apporter cette inquiétude ici.

J'aimerais demander, je sais que je ne vais pas m'attirer que des amis, mais j'aimerais demander au Conseil administratif si on peut étudier la possibilité d'avoir une mairie sans fumée ou en tous les cas, dans les lieux publics.

M. AESCHBACHER : J'aimerais remercier M. Favre de nous donner autant d'importance puisque maintenant, on arrive à noyauter la Tribune de Genève, notamment la presse. J'aimerais quand même relever, ce qu'a dit M. Eretzian à bon escient, cela fait un certain temps que l'on demandait une réponse, et comme par hasard, lorsqu'il y a un article dans la Tribune, on obtient des réponses. C'est un simple constat, je remercie la presse présente ce soir. La prochaine fois qu'on a des questions, et bien on passera directement par la presse, cela ira plus vite.

M. CHOBASZ : Beaucoup d'interventions n'appellent aucune réponse et aucun commentaire. J'aimerais simplement dire à Mme Dilonardo, qu'effectivement, le problème qu'elle a soulevé nous est connu et que le Service des parcs, promenades et maintenance étudie de quelle manière et avec quels moyens on pourrait remédier à la situation qu'elle a décrite.

Quant à Mme Buunk-Droz, je partage ses préoccupations quant aux démissions successives notamment des plus jeunes des Conseillers municipaux. Je trouve que c'est un peu dommage, dans la mesure où le but d'un Conseil municipal c'est d'essayer de refléter le plus largement possible les tranches d'âges, les générations qui habitent cette commune. Je verrai, dans le cadre des contacts qu'on a aussi avec nos collègues, si ce problème est un problème particulier, s'il relève de successions de hasards malheureux ou bien si c'est vraiment un problème qu'on trouve aussi de manière générale dans les Conseils municipaux d'autres communes.

**17. QUESTIONS DU PUBLIC**

---

M. AUGSBURGER : Je vous remercie tous de votre participation et vous souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 23 heures 10.

**Le Secrétaire :**

**Marc GUILLERMIN**

**Le Président :**

**Gilles AUGSBURGER**